



COMPTE-RENDU

QUINZIEME SESSION DU
COMITE POUR LES PLANTES



Genève, Suisse

17-21 mai 2005

Table des matières

1.	Ouverture de la session	5
2.	Adoption du règlement intérieur	5
2.1	Règlement intérieur actuel.....	5
2.2	Amendements proposés	5
3.	Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.....	5
3.1	Ordre du jour	5
3.2	Programme de travail.....	5
4.	Admission des observateurs	6
5.	Rapports régionaux	6
5.1	Afrique.....	6
5.2	Asie.....	6
5.3	Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	6
5.4	Europe	6
5.5	Amérique du Nord	6
5.6	Océanie.....	7
6.	Planification stratégique	7
6.1	Application de la <i>Vision d'une stratégie</i> et son plan d'action jusqu'en 2007	7
6.2	Résolutions et décisions à l'adresse du Comité pour les plantes ou le concernant	7
6.3	Etablissement des priorités du Comité pour les plantes.....	8
6.4	Vision d'une stratégie et son plan d'action jusqu'en 2013	9
7.	Examen des Comités scientifiques.....	9
8.	Communication régionale	9
8.1	Examen des conditions dans lesquelles les membres et les suppléants remplissent leurs fonctions.....	9
8.2	Manuel pour les représentants régionaux	10
9.	Groupe de travail sur les quotas d'exportation	10
10.	Etude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II	11
10.1	Rapport d'activité sur l'application de l'étude du commerce important	11
10.1.1	Etude du commerce important fondées sur les espèces	11
10.1.2	Rapport d'activité sur l'étude du commerce important par pays: Madagascar	11
10.2	Sélection d'espèces pour examen du commerce après la CdP13	12
10.2.1	Sélection de nouvelles espèces	12
10.2.2	Sept espèces médicinales d'Asie	12
11.	Examen périodique des espèces végétales inscrites aux annexes CITES	13
12.	Systèmes de production de spécimens d'espèces CITES.....	15

13. Synergie entre la CITES et la CDB	15
13.1 Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la biodiversité.....	15
13.2 Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et liens avec la Convention sur la diversité biologique.....	17
14. Commerce des espèces exotiques envahissantes.....	18
15. Rapport d'activité du coprésident du Comité de la nomenclature	18
16. <i>Harpagophytum</i> spp.....	19
17. Annotations aux plantes médicinales inscrites à l'Annexe II.....	19
18. Propositions techniques à soumettre à la 14 ^e session de la Conférence des Parties	20
18.1 Annotations aux plantes inscrites aux Annexes II et III	20
18.2 Feuilles coupées de plantes reproduites artificiellement	20
19. Application de l'annotation aux espèces d'Orchidaceae inscrites à l'Annexe II.....	21
20. Effets de l'application de la définition révisée de "reproduites artificiellement"	22
21. Groupe de travail sur l'acajou.....	22
22. Propositions d'amendements aux annexes pour les espèces d'arbres	24
23. Rapport d'activité sur l'étude de la répartition de l'abondance et de la conservation de <i>Guaiacum sanctum</i> L. au Mexique.....	25
24. Rapport d'activité sur le manuel d'identification	25
25. Date et lieu de la 16 ^e session du Comité pour les plantes.....	25
26. Autres questions	25
26.1 <i>Hoodia</i> spp.	25
27. Allocutions de clôture	26
 Annexe 1: Rapports des groupes de travail	 27
Annexe 2: Liste des participants.....	61

Compte-rendu

Le Comité pour les plantes s'est réuni les deux derniers jours de sa 15^e session avec le Comité pour les animaux. Ces séances conjointes ont été présidées alternativement par la Présidente du Comité pour les plantes et le Président du Comité pour les animaux. Le présent compte-rendu indique les points de l'ordre du jour ayant été discutés en séance conjointe.

Les documents discutés à la 15^e session ont été révisés par le Secrétariat après la session et les amendements et corrections adoptés par le Comité pour les plantes dans les résumés ont été inclus dans le présent compte-rendu.

1. Ouverture de la session

Le Secrétaire général souhaite la bienvenue aux participants à la 15^e session du Comité pour les plantes. Le Comité confirme par acclamation la nomination provisoire de Mme Margarita Clemente (représentante de l'Europe) à la présidence du Comité et celle de M. Wichar Thitiprasert (représentant de l'Asie) à sa vice-présidence.

La Présidente remercie les membres du Comité pour le maintien de leur confiance et leur appui; elle souhaite elle aussi la bienvenue aux participants.

2. Adoption du règlement intérieur

2.1 Règlement intérieur actuel

La Présidente présente le document PC15 Doc. 2.1 et explique que le règlement intérieur du Comité pour les plantes devrait autant que possible être similaire à celui du Comité permanent. Cette question sera traitée lors d'une séance conjointe au point 2.2 de l'ordre du jour. Elle propose de continuer entre-temps à travailler sur la base du règlement intérieur actuel des sessions du Comité pour les plantes, présenté dans le document PC15 Doc. 2.1. Le Comité accepte cette suggestion.

2.2 Amendements proposés

Ce point de l'ordre du jour est discuté en séance conjointe.

Le Secrétariat présente les documents PC15 Doc. 2.2 et AC21 Doc. 2.2. Le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux décident de reporter la discussion de cette question car le Comité permanent en discutera à sa 53^e session (juin/juillet 2005).

Le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux décident que leurs présidents participeront aux discussions sur le règlement intérieur qui auront lieu à la 53^e session du Comité permanent.

3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

3.1 Ordre du jour

La Présidente propose d'ajouter l'application de l'annotation à *Hoodia* spp. au point 26 de l'ordre du jour, Autres questions, ce qui est accepté. L'ordre du jour présenté dans le document PC15 Doc. 3.1 (Rev. 2)¹ est adopté avec cet amendement.

3.2 Programme de travail

La Présidente présente le document PC15 Doc. 3.2. Il est décidé que le point 23, Rapport d'activité sur l'étude de la répartition de l'abondance et de la conservation de *Guaiacum sanctum* L. au Mexique, sera discuté le mardi 19 mai après le point 22, et que le point 2.2, Amendements proposés pour le règlement intérieur, sera discuté le vendredi 20 mai au

¹ Le document PC15 Doc. 3.1 (Rev. 3) inclut cet amendement de fond et signale les autres documents distribués durant la session.

matin en séance conjointe. Le programme de travail proposé dans le document PC15 Doc. 3.2 est adopté avec ces changements.

Le Mexique et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

4. Admission des observateurs

Le Secrétariat présente le document PC15 Doc. 4. Le Comité note que 11 organisations intergouvernementales, internationales et nationales ont été invitées à participer à la 15^e session en tant qu'observateurs.

5. Rapports régionaux

Chaque représentant régional présente son rapport (documents PC15 Doc. 5.1 à 5.6, tous en anglais sauf celui de l'Amérique du Nord).

5.1 Afrique

La représentante de l'Afrique (Mme Khayota) indique que le premier paragraphe de la page 2 du rapport (document PC15 Doc. 5.1) devrait commencer par ZIMBABWE et non ZAMBIA. Le Secrétariat note que ce rapport mentionne plusieurs études. Il incite les représentants régionaux à soumettre des études au Comité en tant que documents d'information ou à en fournir une version électronique au Secrétariat afin qu'il les place sur le site web de la CITES si elles présentent un intérêt plus général.

5.2 Asie

La Malaisie fournit de nouvelles informations sur la première réunion de l'équipe spéciale tri-nationale CITES sur la lutte contre la fraude sur le ramin (Malaisie, septembre 2004), à laquelle ont participé l'Indonésie, la Malaisie et Singapour. Ces pays ont échangé des informations sur le contrôle du commerce du ramin et se sont accordés sur le mandat de l'équipe. Le rapport complet sur cette réunion sera remis au Secrétariat. L'équipe spéciale tiendra sa prochaine réunion en Indonésie. Par ailleurs, en mars 2005, *Malaysian Timber Industry Board* a dispensé à Singapour un cours aux cadres de ce pays qui sont chargés de la lutte contre la fraude, en mettant l'accent sur le ramin et les bois semblables.

5.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

Compte tenu de la difficulté de contacter les autorités CITES de la région, encore compliquée par le remplacement répété de membres du personnel de nombreuses administrations, et face aux problèmes de courriel, le Chili offre d'aider les représentants régionaux à améliorer la communication régionale. Les représentants indiquent que dans les conditions actuelles, il est très difficile de tenir à jour le répertoire régional du Comité.

5.4 Europe

Le représentant de l'Europe (M. Frenguelli) attire l'attention sur les recommandations faites au sujet du commerce des bois aux pages 4 et 6 du rapport, préparées lors d'un atelier sur la gestion et la lutte contre la fraude dans le commerce CITES des bois en Europe (Italie, avril 2005), et en particulier sur celles adressées au Comité pour les plantes. Le document PC15 Doc. 5.4 a été communiqué aux membres européens du Comité permanent; les autres représentants au Comité pour les plantes sont incités à faire de même.

5.5 Amérique du Nord

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel) signale que dans le document PC15 Doc. 5.5 (Rev. 1), page 1, paragraphe a), la représentante suppléante de l'Amérique du Nord est Adrienne Sinclair et non Carolina Cáceres. Il souligne la bonne collaboration et les contacts fréquents au sujet des questions CITES dans la région.

5.6 Océanie

Le représentant de l'Océanie (M. Leach) indique que deux nouvelles Parties (Palaos et Samoa) ont ratifié la Convention et que deux autres pays de la région envisagent de la rejoindre. Il attribue cela au succès de l'atelier CITES sur le renforcement des capacités (Australie, août 2004), auquel de nombreux pays non parties de la région avaient été invités. L'établissement d'une autorité scientifique supranationale pouvant conseiller plusieurs Parties a été sérieusement envisagée; elle faciliterait l'adhésion d'autres pays. Il souligne l'importance de la décision 13.100 pour l'Océanie.

Le Comité prend note des rapports des représentants régionaux.

6. Planification stratégique

6.1 Application de la Vision d'une stratégie et son plan d'action jusqu'en 2007

Le Secrétariat présente le document PC15 Doc. 6.1 et indique qu'au point 5, les mots "(voir document PC15 Doc. 6.3)" devraient être supprimés.

La Présidente explique qu'elle a l'intention de créer un groupe de travail qui étudiera les questions traitées aux points 6.1, 6.2 et 6.3 de l'ordre du jour, qui sont liés.

Il est noté que dans la version actuelle de la Vision d'une stratégie, le Comité pour les plantes n'a aucune tâche assignée dans l'objectif 1.1 alors que le Comité pour les animaux a des tâches aux points 1.1.4 et 1.1.6. Le Comité estime que c'est logique pour ce dernier point, qui ne concerne que les animaux vivants, mais que c'est curieux – peut-être une omission – que le Comité pour les plantes n'ait pas été prié d'agir dans le contexte du point 1.1.4 [*"Garantir un examen adéquat et l'adoption de politiques et de législations (sur le régime foncier, l'accès aux ressources naturelles, le prélèvement, le transport, la manutention et l'hébergement des spécimens vivants, les saisies, les amendes et les sanctions, etc.) pouvant avoir des effets importants sur la conservation des espèces ou l'application de la Convention."*]. Le représentant de l'Afrique (M. Hafashimana) déclare que pour sa région, les points 2.3.2 et 2.3.5 restent prioritaires. Pour l'observateur du Mexique, les points 1.4.4, 2.1.3, 1.7.1, 2.2.2, 2.3.1, 2.3.2 et 4.3.2 revêtent une importance particulière.

Les représentants de l'Afrique (M. Hafashimana) et de l'Océanie (M. Leach), et les observateurs du l'Afrique du Sud et du Mexique, ainsi que le Secrétariat, interviennent durant la discussion.

6.2 Résolutions et décisions à l'adresse du Comité pour les plantes ou le concernant

Le Secrétariat présente le document PC15 Doc. 6.2 et indique qu'au point 4, les mots "(voir document PC15 Doc. 6.3)" devraient être supprimés. Les documents PC15 Doc. 6.1 et PC15 Doc. 6.2 donnent au Comité toutes les informations nécessaires pour qu'il puisse établir ses priorités pour 2005-2007.

La Présidente se déclare préoccupée par les tâches assignées au Comité dans le contexte de la résolution 13.10, Commerce des espèces envahissantes, notant que ces dernières années le Comité n'a pas pu faire de progrès significatifs sur cette question, qui devrait être traitée par la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elle ajoute que les décisions concernant à la fois le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux seront traitées en séance conjointe.

En réponse à la suggestion d'inclure la décision 13.21 dans le programme de travail du Comité, il est précisé que cette décision s'adresse au Secrétariat, qui doit l'appliquer en consultation avec le Comité permanent, et n'implique pas les Comités scientifiques. En outre, les résolutions sur les espèces de l'Annexe I devant être examinées conformément à cette décision ne concernent que des animaux.

L'observateur du Mexique déclare que les résolutions 12.2, 12.8 (Rev. CoP13) et 13.10 semblent importantes, de même que plusieurs décisions qui leur sont liées.

Les observateurs du Mexique et d'IWMC-*World Conservation Trust*, ainsi que le Secrétariat, interviennent durant la discussion.

6.3 Etablissement des priorités du Comité pour les plantes

La Présidente présente ce point de l'ordre du jour et se réfère aux deux points précédents; elle rappelle comment le Comité a établi ses priorités dans le passé.

Après la présentation des points 6.1, 6.2 et 6.3, le Comité décide d'établir le groupe de travail PC15 WG1, comprenant tous les membres et les suppléants du Comité et présidé par le représentant de l'Océanie (M. Leach). Le groupe de travail est chargé de préparer le programme de travail du Comité jusqu'à la CdP14, avec des priorités, sur la base des documents PC15 Doc. 6.1 et Doc. 6.2 et en tenant compte des discussions en plénière; il est aussi chargé d'évaluer l'action du Comité dans l'application de l'actuelle Vision d'une stratégie et de son plan d'action conformément à la décision 13.1, paragraphe d), de recommander comment faire avancer les questions et les actions n'ayant pas encore été abordées par le Comité ou qui sont considérées comme peu prioritaires, et de voir comment le résultat de l'évaluation du Comité, y compris les leçons tirées, seront communiqués au groupe de travail du Comité permanent sur la planification stratégique.

Dans le courant de la session, le Président du groupe de travail PC15 WG1 présente le document PC15 WG1 Doc. 1 et explique que la partie sur l'auto-évaluation des résultats du Comité pour les plantes depuis 2000, aux pages 2 à 6, est encore en préparation. Les leçons tirées jusqu'à présent sont que: a) l'évaluation de la contribution du Comité au plan d'action pour 2000-2007 est impossible sans indicateurs de réussite que le PC15 WG1 devra rédiger à cet effet; b) toutes les activités du Comité ne "cadrent" pas avec la structure, les objectifs et les actions actuels du plan d'action 2000-2007; c) les activités du Comité indiquées dans le Plan stratégique diffèrent nettement des tâches qui lui ont été assignées – par la CdP, par exemple; d) les tâches à court terme, consignées principalement dans les décisions, tendent à dominer le travail du Comité alors qu'elles ne correspondent pas nécessairement aux priorités stratégiques à long terme; e) le futur Plan stratégique devrait inclure des indicateurs de réussite clairs et "correspondre" au fonctionnement général du Comité – toutes les tâches confiées au Comité ou qu'il entreprend (y compris celles issues de décisions et de résolutions) et les objectifs et actions du Plan stratégique devraient être corrélés et cohérents; et f) le nouveau Plan stratégique devrait être un document d'orientation solide régissant les activités du Comité.

La Présidente indique en outre que le groupe de travail a déterminé quelles activités le Comité doit entreprendre pour finir d'accomplir les tâches qui lui sont assignées dans le plan d'action 2000-2007.

Concernant les résolutions et les décisions qui lui sont adressées, le Comité adopte le programme de travail jusqu'à la CdP14 indiqué aux pages 7 et 8 du document PC15 WG1 Doc. 1. Concernant l'évaluation de l'application des actions de la Vision d'une stratégie à réaliser par le Comité pour les plantes et le calendrier proposé pour réaliser les actions restantes avant la Cd14 (voir pages 2 à 6 du document PC15 WG1 Doc. 1), le Comité invite les participants à faire des suggestions et à donner des informations au Président du groupe de travail PC15 WG1 avant la fin de la session.

Le dernier jour de la session, le Président du groupe de travail WG1 indique qu'il a reçu deux autres commentaires sur le document PC15 WG1 Doc. 1. Il souligne qu'il faudra peut-être travailler davantage aux indicateurs proposés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des actions s'adressant au Comité. Pour compléter le tableau concernant les activités entreprises par le Comité depuis 2000 (pages 2 à 6 du document PC15 WG1 Doc. 1), il recommande d'examiner les rapports régionaux soumis depuis 2000 et les rapports de la Présidente aux CdP11, 12 et 13.

Le Comité pour les plantes décide que d'autres commentaires sur le document PC15 WG1 Doc. 1 pourront être envoyés au Président du groupe de travail WG1 (le représentant de l'Océanie), ou à la suppléante de l'Amérique du Nord (Mme Sinclair), à la Présidente ou au Vice-Président avant que le document soit soumis au nom du Comité pour les plantes au groupe de travail du Comité permanent sur le Plan stratégique. Le Secrétariat précise que comme le Comité permanent établira le groupe de

travail sur le Plan stratégique à sa 53^e session (27 juin/1^{er} juillet 2005), le Comité aura au moins jusqu'à fin juin pour finaliser son évaluation et préparer le document pour le Comité permanent.

La Présidente, le représentant de l'Océanie (M. Leach) et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

6.4 Vision d'une stratégie et son plan d'action jusqu'en 2013

Ce point de l'ordre du jour est discuté en séance conjointe.

Le Secrétariat présente les documents PC15 Doc. 6.4 et AC21 Doc. 6.4. Le représentant de l'Océanie au Comité pour les plantes (M. Leach) attire l'attention du Comité pour les animaux sur le document préparé par le Comité pour les plantes sur cette question (PC15 WG1 Doc. 1) et sur la nécessité d'inclure des indicateurs de résultats dans la prochaine Vision d'une stratégie. Le Président du Comité pour les animaux apprécie le document PC15 WG1 Doc. 1, qui pourrait utilement servir de base aux délibérations de son Comité sur le point 6 de l'ordre du jour.

Les deux Comités nomment leurs présidents et vices-présidents comme candidats pour les représenter au groupe de travail sur le Plan stratégique qui sera établi par Comité permanent à sa 53^e session.

7. Examen des Comités scientifiques

Ce point de l'ordre du jour est discuté en séance conjointe.

Le représentant de l'Amérique du Nord au Comité pour les animaux (M. Medellín) présente les documents PC15 Doc. 7 et AC21 Doc. 7. Le Secrétariat prévient qu'il ne faudrait pas s'écarter des tâches assignées dans la décision 13.9. Il souligne en particulier que c'est au Comité permanent de décider du point 4 du projet de mandat figurant dans l'annexe du document AC21 Doc. 7, et qu'au point 6. c), c'est la manière dont les Comités scientifiques assument leurs fonctions qui doit être examinée et non les "fonctions et les tâches" elles-mêmes. Concernant les dates butoirs [point 6. f)], le projet de mandat devrait être prêt d'ici à la fin de 2005. Il est en outre noté que le mandat devrait se référer spécifiquement au Comité de la nomenclature comme étant l'un des organes préparant ce projet, ainsi qu'à une étude coût/efficacité. Les Comités décident d'établir le groupe de travail PC15/AC21 WG1 et d'en limiter la composition aux membres et aux suppléants des trois Comités scientifiques.

Lors d'une séance ultérieure, le Président du groupe de travail – le représentant de l'Amérique du Nord au Comité pour les animaux (M. Medellín) – présente le document PC15/AC21 WG1 Doc. 1. Il indique que les points évoqués aux points 3, 4 et 7 de ce document sont de simples suggestions au Comité permanent et que le mandat demandé dans la décision 13.9 figure au point 6. La Présidente du Comité pour les plantes déclare que même si ce type d'exercice comporte habituellement une évaluation interne et une externe, il ne faudrait pas qu'il entraîne des dépenses car ce serait aux dépens d'autres activités. Les Comités adoptent le rapport de PC15/AC21 WG1 et demandent que les points soulevés durant la discussion soient notés dans le rapport.

Le représentant de l'Océanie (M. Hay), l'observateur de WWF International et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

8. Communication régionale

Ce point de l'ordre du jour est discuté en séance conjointe.

8.1 Examen des conditions dans lesquelles les membres et les suppléants remplissent leurs fonctions

Le Président du Comité pour les animaux présente les documents PC15 Doc. 8.1 et AC21 Doc. 8.1. Les Comités établissent le groupe de travail PC15/AC21 WG2 pour examiner cette question et décident d'en limiter la composition aux membres et aux suppléants des trois Comités scientifiques.

Lors d'une séance ultérieure, le Président du groupe de travail – le représentant de l'Amérique du Nord au Comité pour les animaux (M. Medellín) – présente le document PC15/AC21 WG2 Doc. 1. Il explique que cet examen est lié à celui des Comités scientifiques, d'où la même composition pour les deux groupes de travail. Le groupe PC15/AC21 WG2 n'a pas eu le temps de terminer son travail et le poursuivra par courriel entre les sessions. Il est demandé au groupe de travail d'examiner comment les Parties pourraient aider les membres des Comités; le Président du Comité pour les animaux convient que les Parties devraient être mieux informées sur le travail de leurs représentants. Les Comités prennent note du rapport du groupe de travail PC15/AC21 WG2.

Le représentant de l'Océanie (M. Hay), l'observateur d'Israël et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

8.2 Manuel pour les représentants régionaux

Le représentant suppléant de l'Europe au Comité pour les animaux (M. Ibero) présente ce point de l'ordre du jour et indique qu'il communiquera au groupe de travail un projet de plan d'action pour donner suite à la décision 13.13. L'idée de créer un manuel est bien accueillie. Il est précisé que pour la fin de 2005, un projet simple indiquant le contenu du manuel et le calendrier pour le préparer devra être prêt. Les résultats des autres discussions sur la communication régionale pourraient donc encore y être inclus après-coup. Les Comités décident d'établir le groupe de travail PC15/AC21 WG3 pour examiner cette question [voir sa composition dans le document PC15/AC21 WG3 Doc.1 (Rev.1)].

Lors d'une séance ultérieure, le Président du groupe de travail – le représentant suppléant de l'Europe – présente le document PC15/AC21 WG3 Doc. 1 et présente ses excuses pour avoir omis d'y indiquer la composition du groupe. Il suggère d'ouvrir le groupe aux apports externes – au Secrétariat, par exemple. Concernant le point "Sources d'informations", il précise qu'il s'agit d'orienter le représentant vers les références pertinentes dans la masse d'informations disponibles. Un participant mentionne que le point "Appui et besoins" devrait renvoyer à la version CD-ROM du site web de la CITES et préciser que tous les matériels devraient être disponibles sur ce site. Le Président du groupe de travail PC15/AC21 WG3 demande au Comité pour les plantes de permettre aux membres de son groupe qui resteront après la fin de la séance conjointe de réviser le document PC15/AC21 WG3 Doc. 1. Les Comités adoptent le rapport du groupe de travail PC15/AC21 WG3², reconnaissant qu'un projet de révision pourrait être préparé durant la fin de la 21^e session du Comité pour les animaux. Toutefois, ce point ne sera en fait pas repris par la suite.

Le représentant de l'Amérique du Nord au Comité pour les animaux (M. Medellín) et l'observateur des Pays-Bas interviennent durant la discussion.

9. Groupe de travail sur les quotas d'exportation

Le Secrétariat présente ce point de l'ordre du jour et se réfère au document SC53 Doc. 24.1 et aux décisions 12.72 (Rev. CoP13) et 13.66. Il explique que le groupe de travail du Comité permanent sur les quotas d'exportation demandera au Comité pour les plantes et au Comité pour les animaux de commenter, dans le courant de 2005, un projet de document présentant les résultats des discussions du groupe de travail sur les quotas d'exportation.

Le Comité prend note du rapport du Secrétariat. Il rappelle qu'il est prêt à fournir ses commentaires sur les documents du groupe de travail sur les quotas d'exportation à condition qu'on lui donne le temps de consulter des Parties des six régions, en particulier celles qui établissent un groupe de travail sur les quotas d'exportations. Si c'est le cas, la Présidente coordonnera l'apport du Comité.

Le représentant de l'Océanie (M. Leach) intervient durant la discussion.

² NB: En discutant du point 6.3 de l'ordre du jour, le Comité pour les animaux a également accepté d'inclure dans le manuel la compilation de répertoires régionaux comme tâche des représentants régionaux.

10. Etude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II

10.1 Rapport d'activité sur l'application de l'étude du commerce important

10.1.1 Etude du commerce important fondées sur les espèces

Le Secrétariat présente le document PC15 Doc. 10.1.1, attirant l'attention des participants sur ses recommandations faites au point 11; il indique qu'il faudrait supprimer " Pays-Bas" et "Royaume-Uni" dans le tableau de l'annexe 2 indiquant les Etats de l'aire de répartition de *Galanthus woronowii*. Concernant le point 5, il indique qu'outre les pays cités, l'Afrique du Sud a soumis récemment des informations sur les cycadales.

Le Secrétariat souligne que le rapport du consultant sur *Prunus africana* mentionné au point 10 devra être transmis aux Etats de l'aire de répartition pour commentaire avant d'être examiné par le Comité. A cet égard, la Présidente déclare préférer que le Comité examine le rapport, les classements provisoires et les réponses des Etats de l'aire de répartition dès que possible après la session et par courriel. Le Comité n'a pas encore identifié l'espèce d'orchidée du Belize citée au point 11 mais cela pourrait être traité au point 10.2.1 de l'ordre du jour et par le groupe de travail qui sera établi.

La représentante de l'Afrique (Mme Khayota) déclare que le Kenya a fait un travail considérable pour donner suite aux recommandations faites par le Comité à son pays concernant Aloes et que le rapport de l'Afrique fera une mise au point à cet égard. L'observateur de la Malaisie fait état de l'application par son pays des recommandations du Comité concernant *Aquilaria malaccensis*, qui incluent la formulation d'une procédure standard pour le prélèvement, le commerce et le traitement d'*Aquilaria* spp. et la fixation de quotas prudents. Il demande l'assistance du Secrétariat pour organiser un atelier régional sur les avis de commerce non préjudiciable pour *Aquilaria* spp., comme recommandé par le Comité. D'autres interventions indiquent où en sont les études sur *Pericopsis elata* et sur le bois d'agar aux Emirats arabes unis, au Japon, à Taïwan (province de la Chine) et en Malaisie – toutes pertinentes pour l'examen de ces taxons actuellement en cours.

Les représentants de l'Afrique (Mme Khayota) et de l'Océanie (M. Leach), les observateurs de l'Allemagne, de la Malaisie, des Pays-Bas, de FFI et de TRAFFIC, ainsi que le Secrétariat, interviennent durant la discussion.

10.1.2 Rapport d'activité sur l'étude du commerce important par pays: Madagascar

Ce point de l'ordre du jour est discuté en séance conjointe.

Le Secrétariat présente les documents PC15 Doc. 10.1.2 et AC21 Doc. 10.1.2. Après avoir présenté ses excuses pour la soumission tardive de son rapport, l'observatrice de Madagascar fait un rapport oral sur les progrès accomplis dans l'application du plan d'action précédemment établi par les Comités. Ce rapport est généralement apprécié mais soulève aussi de nombreuses questions, en particulier parce qu'il n'indique pas clairement si les objectifs du plan d'action ont été atteints et ne permet donc pas d'évaluer les progrès accomplis dans l'application. L'importance de cette étude est soulignée et il est rappelé que l'étude visant à évaluer l'efficacité de l'étude du commerce important décidée à la CdP13 a été reportée à après la CdP14 pour permettre l'inclusion des résultats de ce cas pilote d'étude par pays. Il est confirmé que l'étude par pays n'empêche pas que des espèces malgaches particulières soient incluses dans l'étude du commerce important. L'observatrice de Madagascar répond directement à certaines questions, indiquant notamment que l'un des problèmes rencontrés par Madagascar est que les Parties ne répondent pas toujours à ses demandes d'informations. Elle ajoute cependant que ce qu'elle a lu est un résumé d'un rapport plus détaillé, incluant un tableau donnant des informations sur chaque point du plan d'action. Enfin, elle remercie tous ceux qui ont soutenu son pays. Le Secrétariat se déclare satisfait de

l'utilisation d'un tableau qui suit le plan d'action et rappelle à l'observatrice de Madagascar que son pays doit encore fixer et soumettre des dates butoirs pour l'accomplissement des actions à moyen et à long termes. Le Président du Comité pour les animaux fait remarquer que c'est au Comité permanent de décider de la suite et de voir si le plan d'action a été appliqué de manière satisfaisante.

Le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux prennent note du rapport et demandent à Madagascar de le soumettre au Secrétariat afin qu'il le communique comme document d'information de la 15^e session du Comité pour les plantes et de la 21^e session du Comité pour les animaux, et de préparer pour la 22^e session du Comité pour les animaux et la 16^e session du Comité pour les plantes, dans le délai imparti, un rapport écrit indiquant clairement les progrès accomplis dans les différentes actions du plan d'action et selon le calendrier de celui-ci.

Le représentant de l'Amérique du Nord au Comité pour les plantes (M. Gabel), les observateurs des Etats-Unis, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de *David Shepherd Wildlife Foundation*, *Humane Society International*, *Species Management Specialists Inc.*, TRAFFIC et WWF International, ainsi que le Secrétariat, interviennent durant la discussion.

10.2 Sélection d'espèces pour examen du commerce après la CdP13

10.2.1 Sélection de nouvelles espèces

Le Secrétariat présente le document PC15 Doc. 10.2.1 (Rev. 1) et l'observateur du PNUE-WCMC explique l'approche adoptée pour analyser les tendances du commerce des espèces de l'Annexe II et les tableaux présentés dans l'annexe à ce document. Le PNUE-WCMC n'a pas inclus de données sur les spécimens de ranch et ceux reproduits artificiellement en suivant la méthode utilisée pour sélectionner les éventuelles espèces candidates pour l'examen, bien que cela ait été suggéré à la 14^e session. Il propose de donner des détails supplémentaires au groupe de travail.

La Présidente déclare que le tableau 1 du document PC15 Doc. 10.2.1 (Rev. 1) constitue une bonne base pour sélectionner les espèces pour l'étude du commerce important, et qu'un groupe de travail devrait analyser la sélection proposée. Il est souligné que ce groupe devrait non seulement indiquer les raisons motivant la sélection d'espèces mais aussi indiquer pourquoi des espèces sont exclues, et tenir compte des informations du Mexique sur son commerce d'*Euphorbia antisiphilitica* (dont la sélection est suggérée par le PNUE-WCMC). Le groupe de travail devrait voir s'il y a lieu de sélectionner les espèces malgaches que le PNUE-WCMC propose d'exclure sur la base de l'étude par pays en cours à Madagascar dans le cadre de l'étude du commerce important (voir point 10.1.2).

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel) et les observateurs de l'Afrique du Sud, du Mexique, du Royaume-Uni et du PNUE-WCMC interviennent durant la discussion.

10.2.2 Sept espèces médicinales d'Asie

L'observateur de l'Allemagne présente le document PC15 Doc. 10.2.2 et conclut en déclarant que sur les sept espèces médicinales d'Asie ayant été étudiées, *Nardostachys grandiflora*, *Pterocarpus santalinus*, *Rauvolfia serpentina* et *Taxus wallichiana* pourraient devoir être sélectionnées dans le cadre de l'étude du commerce important.

L'Allemagne est félicitée pour son rapport approfondi. Ce document présente des conclusions et d'utiles recommandations qui ne sont pas directement liées à l'application de l'Article IV, paragraphes 2 a), 3 et 6 a) et à l'étude du commerce important; il faudra y donner suite par le biais d'autres mécanismes prévus par la Convention, tels que la révision des lois nationales d'application de la Convention sous la supervision du Comité permanent (il est conseillé à l'Allemagne de fournir

les informations pertinentes au Comité permanent) et l'amendement des annotations actuelles (voir point 17 de l'ordre du jour).

Les représentants de l'Amérique du Nord (M. Gabel) et de l'Océanie (M. Leach), l'observateur de l'Allemagne, ainsi que le Secrétariat, interviennent durant la discussion.

Le Comité décide que toutes les questions soulevées au point 10 de l'ordre du jour concernant l'étude du commerce important et la sélection des espèces à examiner seront renvoyées au groupe de travail PC15 WG2 [voir sa composition dans le document PC15 WG2 Doc. 1 (Rev. 1)].

Lors d'une séance ultérieure, le Président du groupe de travail PC15 WG2 – l'observateur du Royaume-Uni – présente le document PC15 WG2 Doc. 1, l'amendant comme suit: a) dans la partie sur l'analyse des réponses des pays, la République démocratique populaire lao devrait être incluse dans l'étude de *Dendrobium nobile* et b) dans la partie sur la sélection de nouvelles espèces pour les examens du commerce après la CdP13, *Cycas revoluta* et *Bowenia serrulata* devraient être exclues et *Christensonia vietnamica* et *Myrmecophila tibicinis* incluses. Il déclare qu'à ce stade le groupe de travail n'a pas sélectionné de taxons de Madagascar mais que le Comité pourrait envisager de faire des recommandations spécifiques à sa prochaine session, en fonction des progrès accomplis dans l'étude par pays. Il félicite la Chine pour son apport utile dans la discussion sur *Taxus wallichiana*. Un compte-rendu détaillé des discussions du groupe sera disponible pour information. Concernant l'analyse des réponses des pays, au paragraphe 1, il précise que le groupe a exclu les Etats d'aires de répartition des phases suivantes de l'étude lorsqu'aucun commerce n'a été enregistré ou qu'il n'existe pas de commerce potentiel, même si ces Etats n'ont pas répondu à la demande d'informations initiale du Secrétariat. Cela pourrait être indiqué plus clairement dans une version révisée du document.

Concernant le document PC15 Doc. 10.2.2, le groupe de travail a inclus les recommandations concernant l'étude du commerce important dans le document PC15 WG2 Doc. 1 et a fourni des informations et des recommandations sur les annotations au groupe de travail PC15 WG5 travaillant sur les annotations aux plantes médicinales couvertes par l'Annexe II (voir point 17 de l'ordre du jour). Les autres recommandations sur la lutte contre la fraude ont été identifiées et il est suggéré que le Comité les traite à sa prochaine session.

Le Comité adopte les recommandations incluses dans le document PC15 WG2 Doc. 1. Il demande au Président du groupe de travail de préparer un document révisé incluant dans la partie sur l'analyse des réponses des pays une brève justification sur l'élimination d'espèces des phases suivantes de l'étude du commerce important. Il décide aussi de traiter à sa prochaine session les informations et les recommandations figurant dans le document PC15 Doc. 10.2.2 n'ayant pas été gardées pour l'étude du commerce important ou la discussion sur les annotations. Le dernier jour de la session, le Président du groupe de travail PC15 WG2 présente le document PC15 WG2 Doc. 1 (Rev. 1), qui inclut les changements et les corrections acceptés par le Comité et des informations supplémentaires sur les raisons pour lesquelles certaines espèces n'ont pas été sélectionnées pour l'étude du commerce important. Le Comité adopte ce document.

La Présidente, les observateurs de l'Allemagne, du Mexique et du Royaume-Uni, ainsi que le Président du Comité pour les animaux, interviennent durant la discussion.

11. Examen périodique des espèces végétales inscrites aux annexes CITES

Le Secrétariat présente le document PC15 Doc. 11 et explique qu'il n'a pas pu appliquer les modalités actuelles de sélection des espèces pour l'examen périodique car cela aurait généré une série trop longue et ingérable de données sur le commerce. Il attire l'attention des participants sur les recommandations qu'il fait aux points 7 à 9 pour améliorer les lignes directrices sur le processus de sélection et faciliter l'examen périodique.

Le représentant de l'Océanie (M. Leach) suggère de sélectionner pour l'examen périodique les taxons inscrits aux annexes avant l'adoption de critères d'inscription spécifiques, les taxons inscrits entre la CdP9 et la CdP10, et ceux pour lesquels aucun commerce de spécimens sauvages n'a été enregistré depuis longtemps. Il est reconnu que l'examen périodique de taxons aussi vastes qu'Orchidaceae est peut-être nécessaire mais il représente un défi particulier et il sera difficile d'identifier les espèces ou

les genres d'Orchidaceae pouvant être transférés de l'Annexe I à l'Annexe II ou supprimés des annexes – même si un nombre limité de genres entrent dans le commerce. Le Royaume-Uni offre de communiquer des informations sur les résultats d'une analyse du commerce d'orchidées et de plantes succulentes faite il y a quelques années pour déterminer si des espèces pouvaient être transférées à l'Annexe II. Il est également suggéré de n'analyser que le commerce des Liliaceae.

Concernant la possibilité d'examiner des espèces de l'Annexe III, le Secrétariat déclare que l'examen périodique concerne les espèces des trois annexes mais que comme les Parties ont le droit souverain d'y inclure des espèces de l'Annexe III, les recommandations du Comité auraient peut-être peu d'effet. Il est souligné que la résolution Conf. 9.25 (Rev.), Inscription d'espèces à l'Annexe III, contient des dispositions prévoyant que le Comité pour les plantes assiste les Parties dans l'examen de la situation des espèces de cette annexe. Reconnaisant que ces révisions peuvent révéler des cas où des espèces actuellement inscrites à l'Annexe III mais dont l'inscription à l'Annexe II ou à l'Annexe I serait justifiée, et des cas où la suppression des annexes pourrait être justifiée, le Comité conclut que la question pourrait être approfondie dans un groupe de travail.

Le Comité décide d'établir le groupe de travail PC15 WG3 et le charge de fixer un calendrier pour l'examen périodique des espèces végétales inscrites aux Annexes I et II et d'établir la liste des espèces à examiner au cours de deux périodes intersessions entre la CdP14 et la CdP15. Ce groupe devrait envisager de travailler par courriel (voir sa composition dans le document PC15 WG3 Doc. 1).

Le président du groupe de travail PC15 WG3 – l'observateur de la Suisse – présente le document PC15 WG3 Doc. 1. Il explique que le groupe a aussi examiné des essences inscrites aux annexes (voir point 22 de l'ordre du jour), et qu'il y a consensus au sein du groupe concernant la sélection.

Le Comité prend note du rapport et accepte la liste de taxons candidats pour l'examen figurant dans le document PC15 WG3 Doc. 1, en y ajoutant *Sclerocactus* spp. La liste approuvée est donc la suivante:

Plantes médicinales

Saussurea costus – Annexe II (1975); Annexe I (1985)

Dioscorea deltoidea – Annexe II (1975, seulement les racines); annotation #1 (1985)

Essences

Balmea stormiae – Annexe I (1975)

Platymiscium pleiostachyum – Annexe I (1975); Annexe II avec l'annotation #1 (1990)

Podocarpus parlatorei – Annexe I (1975)

Plantes ornementales, petits taxons

Agave arizonica – Annexe I (1983)

Agave parviflora – Annexe I (1983)

Agave victoriae-reginae – Annexe II (1983)

Euphorbia antisyphilitica – Annexe II (1975, sous *Euphorbia* spp. succulentes)

Hedychium philippinense – Annexe I (1975); Annexe II avec l'annotation #1 (1992)

Nolina interrata – Annexe I (1983)

Orothamnus zeyheri – Annexe I (1975); Annexe II avec l'annotation #1 (1997)

Protea odorata - Annexe I (1975); Annexe II avec l'annotation #1 (1997)

Shortia galacifolia – Annexe II (1983)

Tillandsia spp.: *T. kammii*, *T. kautskyi*, *T. mauryana*, *T. sprengeliana*, *T. sucrei*, *T. harrisii* – Annexe II (1992)

Welwitschia mirabilis – Annexe I (1975); Annexe II avec l'annotation #1 (1990)

Plantes ornementales, grands taxons

Cactaceae: les genres *Pereskia* et *Pereskiaopsis* – Annexe II (1975, environ 18 spp.)

Sclerocactus – Annexe II (1975, 9 spp.); Annexe I (1983)

Cycadales: *Cycas beddomei* – Annexe II (1977); Annexe I (1987)

Didieraceae spp. – Annexe II (1975, 11 spp.)

Euphorbia spp.: Toutes les espèces de l'Annexe I (10 spp., Madagascar)

Aloe spp.: Toutes les espèces malgaches de l'Annexe I (17 spp.)

Orchidaceae spp.: *Peristeria elata* – Annexe I (1975)

Le Comité décide d'établir un groupe de travail intersessions sur cette question. Il décide aussi que le groupe sera présidé par le représentant suppléant de l'Europe (M. Luthy) et comprendra les observateurs du Chili, des Etats-Unis, du Mexique, des Pays-Bas, d'IWMC-*World Conservation Trust*, de TRAFFIC et du PNUE-WCMC.

Les représentants de l'Amérique du Nord (M. Gabel), de l'Asie (M. Thitiprasert) et de l'Océanie (M. Leach), et les observateurs du Mexique, de la Suisse et du Royaume-Uni, ainsi que le Secrétariat, interviennent durant la discussion.

12. Systèmes de production de spécimens d'espèces CITES

Ce point de l'ordre du jour est discuté en séance conjointe.

Le représentant de l'Amérique du Nord au Comité pour les plantes présente les documents PC15 Doc. 12 et AC21 Doc. 12 et signale une erreur au point 5 d), qui devrait être "... 16^e session du Comité pour les plantes et 22^e session du Comité pour les animaux ...", et non "17^e" et "23^e" respectivement. Il est confirmé que des ONG pourront se joindre au groupe de travail sur ce sujet; les délégués des Parties d'Afrique, d'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes et d'Asie, ainsi que les spécialistes des plantes sont également priés d'y participer. Les Comités établissent le groupe de travail PC15/AC21 WG4 et le charge d'examiner cette question [voir sa composition dans le document PC15/AC21 WG4 Doc. 1 (Rev. 1)].

Lors d'une séance ultérieure, le Président du groupe de travail – le représentant de l'Amérique du Nord au Comité pour les plantes (M. Gabel) – présente le document PC15/AC21 WG4 Doc. 1, soulignant les divergences au sein du groupe sur, par exemple, la portée de l'application de l'élevage en ranch et l'utilisation du code R. Cela signifie qu'il faudra peut-être finalement présenter les différents points de vue à la Conférence des Parties et lui demander de prendre une décision. Les Comités adoptent le rapport du groupe de travail PC15/AC21 WG4 et reconnaît que le groupe devra continuer de travailler intersessions. Il est également noté que la composition du groupe indiquée dans le rapport sera maintenue en y ajoutant l'observateur de *Humane Society International*.

Les observateurs de l'Allemagne, d'Israël, du Mexique, des Pays-Bas et de *Humane Society International*, ainsi que le Secrétariat, interviennent durant la discussion.

13. Synergie entre la CITES et la CDB

13.1 Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la biodiversité

Ce point de l'ordre du jour est discuté essentiellement en séance conjointe.

La représentante de l'Asie au Comité pour les animaux (Mme Prijono) présente les documents PC15 Doc. 13.1 et AC21 Doc. 13.1, qui sont bien reçus comme un premier exemple concret de synergie entre la CITES et la CDB. Le Secrétariat indique que pour appliquer la décision 13.7, paragraphe a), il attend que des copies des *Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la biodiversité* lui soient remises par la CDB. Il demande des indications sur la forme que devraient avoir les études de cas demandées dans les décisions 13.6 et 13.7. Plusieurs participants soulignent que les Comités ne devraient pas aller plus loin que ce qui est demandé dans les décisions, se référant entre autres à la fin du deuxième paragraphe sous *Application*, page 3, et devraient veiller à ce que les informations demandées aux Parties soient pertinentes pour la CITES. Il est également souligné que le Comité permanent travaille aussi à la synergie entre les deux conventions et que les Comités scientifiques devraient donc veiller à ce que leur travail ne fasse pas double emploi. Des préoccupations sont également exprimées concernant le risque de refaire la discussion qui a entraîné l'adoption de ces principes à la CDB et de les traiter séparément alors qu'ils sont liés. A cet égard, il est mentionné que les documents PC15/AC21 Doc. 13.1 n'incluent pas tous les principes.

Le Président du Comité pour les animaux rappelle que le débat ne devrait pas se focaliser sur des principes déjà adoptés et que le document PC15/AC21 Doc. 13.1 n'est qu'une base de travail. Le problème actuel est d'obtenir des études de cas des Parties. Les Comités établissent le groupe de travail PC15/AC21 WG5 pour examiner cette question [voir sa composition dans le document PC15/AC21 WG5 Doc. 1 (Rev. 1)].

Lors d'une séance ultérieure, la Présidente du groupe de travail – la représentante de l'Asie au Comité pour les animaux (Mme Prijono) – présente le document PC15/AC21 WG5 Doc. 1. Les Comités félicitent le groupe de travail pour ses résultats. Il est suggéré de permettre au Secrétariat de modifier la présentation des études de cas pour les rendre plus faciles à utiliser et de changer les dates butoirs pour leur soumission afin qu'elles puissent être discutées à la prochaine session. Le Secrétariat indique que dans la notification qu'il enverra aux Parties pour leur demander des études de cas, il inclura toutes les informations nécessaires et fixera des dates butoirs permettant leur compilation pour la 22^e session du Comité pour les animaux. Des préoccupations sont exprimées concernant le flou de l'expression "espèces candidates appropriées" et le nombre de Parties qui seraient prêtes à entreprendre ce travail. Il est donc suggéré de donner des indications concernant leur sélection afin qu'une large gamme d'espèces soit couverte. Cependant, le Président du Comité pour les animaux rappelle que cette question n'est pas fondamentale pour la CITES et que cet exercice ne devrait pas se faire à grande échelle. L'idée de commencer par une étude de cas pilote illustrant ce qui est nécessaire est bien accueillie. Il est également demandé si l'examen est censé montrer des études de cas qui sont des exemples de bonne application des principes ou si elles seraient utilisées pour analyser les principes. Le Président du Comité pour les animaux indique que le Comité pour les plantes a sélectionné quatre taxons candidats durant sa session et il demande que des suggestions d'espèces animales soient transmises à la représentante de l'Asie (Mme Prijono) avant la fin de la session.

Les Comités adoptent le rapport et décident ou clarifient ce qui suit:

- a) Les Parties pourraient, dans un premier temps, préparer un modèle d'étude de cas illustrant ce qui est demandé;
- b) L'exercice est volontaire et l'on espère que les Parties répondront favorablement à l'invitation d'y participer;
- c) Les dates mentionnées dans le rapport du groupe de travail PC15/AC21 WG5 devront être modifiées pour que les études de cas soient soumises à temps pour être discutées aux prochaines sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes;
- d) L'objet de l'exercice est de vérifier si les principes et directives d'Addis-Abeba sont pertinents dans le contexte de la CITES et non de fournir une série d'exemples de leur application au commerce d'espèces CITES;
- e) *Cyclamen* spp., *Galanthus* spp., *Hoodia* spp. et *Panax quinquefolius* sont proposées comme espèces de plantes candidates pour des études de cas;
- f) Le Secrétariat enverra aux Parties une notification incluant la partie du document PC15/AC21 WG5 Doc. 1 commençant par "*Présentation des études de cas sur l'application des principes et directives d'Addis-Abeba et sur les liens avec les exportations de spécimens de l'Annexe II*", jusqu'à la fin.
- g) L'observateur d'IFAW devrait être inclus dans la liste des membres du groupe de travail PC15/AC21 WG5.

Lors d'une séance ultérieure, la représentante de l'Asie au Comité pour les animaux (Mme Prijono) informe les participants que les taxons animaux suivants ont été sélectionnés: les coraux noirs (étude conduite par les Etats-Unis), l'éléphant d'Afrique (Namibie), les crocodiles (représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes) et les papillons (il n'y a pas encore de pays volontaire). Le Secrétariat précise qu'il enverra malgré tout une notification demandant des études de cas et que cette liste n'est pas exhaustive.

Les représentants de l'Asie (Mme Prijono), de l'Europe (Mme Rodics) et de l'Océanie (M. Hay) au Comité pour les animaux, les représentants de l'Afrique (Mme Khayota) et de l'Océanie (M. Leach) au Comité pour les plantes, les observateurs de l'Autriche, des Etats-Unis, d'Israël, du Japon, du Mexique, de la Namibie, et de *Conservation Force*, *David Shepherd Wildlife Foundation*, *Humane Society International*, *IFAW*, *Species Management Specialists Inc.* et WWF US, ainsi que le Secrétariat, interviennent durant la discussion.

13.2 Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et liens avec la Convention sur la diversité biologique

La Présidente présente ce point de l'ordre du jour et se réfère à la décision 13.8. Elle rappelle qu'à sa septième session, en 2004, la CdP de la CDB a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, qui inclut des objectifs mondiaux à atteindre en 2010, dont l'objectif 11: "Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international". La Présidente propose, pour continuer de collaborer avec la CDB, d'indiquer à la CDB ce que le Comité pour les plantes a entrepris pour atteindre cet objectif, et de lui fournir des suggestions sur la manière de faire avancer cette question.

Il est noté que depuis quelques années, l'on est de plus en plus conscient des synergies effectives et potentielles entre la CDB et la CITES, comme l'ont montré l'atelier CITES/CBD de 2004 (voir document CoP13 Doc. 12.1.1) et la notification aux Parties n° 2005/017 du 6 avril 2005 ("Synergie entre la CITES et la CDB – Examen par le Secrétariat du rapport de Vilm"). Trouver des exemples de collaboration et de contribution de la CITES aux objectifs de la CDB serait intéressant pour les deux Conventions pour, par exemple, obtenir l'appui du Fonds pour l'environnement mondial pour entreprendre des études de l'état d'espèces de plantes CITES. Il est toutefois souligné que les appels en faveur de la synergie n'ont pas abouti à des actions concrètes sur le terrain. Si le Comité pour les plantes a effectivement apporté sa modeste contribution à plusieurs objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, l'on voit mal ce qu'il pourrait faire d'autre que fournir des avis à la CDB. Par ailleurs, il est souligné que le Comité ne devrait trop s'écarter de ses activités CITES fondamentales.

Le Secrétariat se réfère au document SC53 Doc. 8, où il présente ses conclusions sur les actions à mener en priorité pour améliorer la synergie entre la CITES et la CDB – conclusions fondées sur l'examen du rapport de Vilm qu'il a fait en collaboration avec le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes, et sur les commentaires des Parties. Le Secrétariat indique les actions concrètes qu'il a menées pour améliorer la collaboration avec les secrétariats des autres AME, notamment sa participation au Groupe de contact du PNUE sur la biodiversité. Il rappelle que le Comité permanent a été chargé de renforcer la synergie entre la CITES et la CDB et encourage le Comité à envisager plus particulièrement des moyens pratiques d'appliquer la décision 13.8 de manière à soutenir l'action du Comité permanent.

Le Comité établit le groupe de travail PC15 WG4 et le charge d'examiner et de mettre à jour le document PC14 Doc. 18 en tenant compte de la notification aux Parties n° 2005/017, de déterminer comment le Comité pourrait contribuer à l'objectif 11 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (et peut-être aux objectifs 2, 10 et 14), et de recommander comment le Comité pourrait le mieux contribuer au travail du Comité permanent concernant la synergie entre la CITES et la CDB tout en évitant les actions faisant double emploi. [Voir la composition du groupe dans le document PC15 WG4 Doc. 1].

Les Coprésidents du groupe de travail PC15 WG4 – les observateurs de l'Autriche et du Mexique – présentent le document PC15 WG4 Doc. 1.

Le Comité prend note du rapport et décide d'établir un groupe de travail intersessions coprésidé par les observateurs du Mexique et du Canada et composé des observateurs de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, des Etats-Unis, de la France, de la Namibie, ainsi que de l'UICN – L'Union mondiale pour la nature, de *Fauna and Flora International*, de TRAFFIC et de COMURNAT.

Ce groupe a préparé le document PC15 WG4 Doc. 1 Addendum sur la base du tableau des pages 6 et 7 du document PC15 WG4 Doc. 1. Le Comité adopte cet addendum avec quelques amendements mineurs proposés par l'Afrique du Sud et décide qu'il sera soumis à la 53^e session du Comité permanent comme document d'information du Comité pour les plantes. Concernant l'élaboration d'une stratégie pour montrer les activités du Comité dans le contexte de l'objectif 11 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, le Comité décide qu'un document sera préparé par le groupe de travail PC15 WG4 pour examen à sa 16^e session. Le Comité demande en outre que les représentants régionaux demandent des cas documentés de projets montrant la synergie entre la CITES et la CDB et fassent rapport aux Coprésidents du groupe de travail PC15 WG4.

Le Comité convient qu'à la 53^e session du Comité permanent, le Comité pour les plantes et les participants à la présente session devraient fournir leurs commentaires sur l'examen du rapport de Vilm par le Secrétariat présenté en annexe à la notification aux Parties 2005/017.

Le représentant de l'Océanie (M. Leach), les observateurs de l'Afrique du Sud, de l'Autriche et du Mexique, ainsi que le Secrétariat, interviennent durant la discussion.

14. Commerce des espèces exotiques envahissantes

Le Secrétariat présente ce point de l'ordre du jour et se réfère à la résolution Conf. 13.10, Commerce des espèces exotiques envahissantes. Il mentionne un atelier *ad hoc* récent organisé par la CDB en Nouvelle-Zélande sur ce sujet, et propose de tenir le Comité informé au sujet de la collaboration qu'il a été chargé d'établir avec la CDB et le Groupe UICN/CSE de spécialistes des espèces envahissantes. La Présidente suggère que la CDB aide la CITES à déterminer quelles espèces végétales CITES devraient être considérées comme "espèces exotiques envahissantes", et que le Comité décide de l'action appropriée sur la base de la réponse de la CDB. Il est en outre suggéré que les lignes directrices sur les espèces envahissantes adressées à la CDB soient analysées pour déterminer si, et comment, la CITES peut contribuer à leur application. Le Secrétariat est prié d'engager ces actions – ce qu'il accepte. Tout en reconnaissant que la question des espèces envahissantes est souvent traitée au niveau national, la CDB et l'UICN ont beaucoup travaillé dans ce domaine et pourraient être en mesure de fournir des informations utiles au Secrétariat et au Comité pour les plantes.

Le Comité demande au Secrétariat de préparer pour sa prochaine session un document indiquant les possibilités qu'a la CITES de contribuer aux "Principes directeurs pour la prévention et l'atténuation des effets des espèces exotiques introduites qui menacent les écosystèmes, les habitats et les espèces", élaborés sous les auspices de la CDB, et de demander au Secrétariat de la CDB ses commentaires sur les espèces végétales potentiellement envahissantes inscrites aux annexes CITES.

La Présidente, les représentants de l'Afrique (M. Hafashimana), de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Rivera et Mme Mereles), de l'Amérique du Nord (M. Gabel), de l'Asie (Mme Irawati) et de l'Océanie (M. Leach), les observateurs de l'Autriche et du Mexique et celui de l'UICN, ainsi que le Président du Comité pour les animaux et le Secrétariat, interviennent durant la discussion.

15. Rapport d'activité du coprésident du Comité de la nomenclature

Le botaniste du Comité de la nomenclature présente le document PC15 Doc. 15 et communique les résultats de la réunion du Comité de la nomenclature (flore) tenue la veille (Genève, 16 mai 2005). Le Comité appuie le programme de travail soumis dans le document PC15 Doc. 15.

Le Comité prend note des progrès faits pour finaliser la *Liste CITES pour Bulbophyllum* expliqués par l'observateur de l'Autriche, qui déclare que le manuscrit de la liste, qui a 450 pages et contient 5000 noms, est disponible en version électronique. Il estime qu'avant de le finaliser et de le diffuser plus largement, il serait utile d'avoir les commentaires de spécialistes. La liste finale pourrait être disponible sur le web début 2006 sous forme de base de données où des recherches pourront être faites. Des images électroniques sont actuellement réunies car on envisage de relier la liste aux pages web avec des illustrations de toutes les plantes. Le Comité demande que la version provisoire soit placée sur le site Internet de la CITES et qu'elle soit diffusée sous forme de notification aux Parties invitant les spécialistes à envoyer leurs commentaires au botaniste du Comité de la nomenclature le 30 septembre 2005 au plus tard.

Le Comité félicite le botaniste du Comité de la nomenclature et l'Autriche pour leur action dans la préparation de listes de divers taxons de la flore.

Le botaniste du Comité de la nomenclature, la Présidente et l'observateur de l'Autriche interviennent durant la discussion.

16. Harpagophytum spp.

L'observateur de l'Allemagne présente ce point de l'ordre du jour en se référant à l'ancienne décision 12.64, à la décision 13.60 actuellement en vigueur, et au document PC15 Inf. 11. Il note que les importateurs allemands préfèrent généralement les spécimens d'*Harpagophytum* spp. cultivés, et qu'une seule société paraît souhaiter importer et promouvoir des matériels sauvages issus du prélèvement durable, ce dont bénéficieraient les parties prenantes locales. La plupart des importateurs déclarent acheter des spécimens d'*Harpagophytum* spp. cultivés. Les observateurs de l'Afrique du Sud et de la Namibie (Etats de l'aire de répartition) indiquent que la culture d'*Harpagophytum* spp. se limite à quelques essais dans leur pays et que la production reste très limitée et la rentabilité contestable. Il n'y aurait pas de culture dans le troisième Etat de l'aire de répartition – le Botswana. Le Comité reconnaît que la culture à grande échelle peut avoir des effets négatifs sur l'utilisation durable des *Harpagophytum* spp. sauvages et que les pays d'importation ne devraient plus la soutenir. Il est suggéré que le Secrétariat consulte les pays d'exportation (Afrique du Sud, Botswana et Namibie) pour déterminer quels pays d'importation sont concernés par la décision 13.60. Le type d'informations requises des pays d'importation pourrait être fondé sur ce qui figure dans la décision 12.64.

Le Comité décide que conformément à la décision 13.60, les pays d'importation d'*Harpagophytum* spp. feront rapport sur les actions suivantes: a) vérification de l'origine des spécimens d'*Harpagophytum* spp. importés, en particulier des matériels censés être reproduits artificiellement; b) résultats des négociations avec le secteur économique de la griffe du diable pour obtenir son appui aux programmes de gestion promouvant l'utilisation durable et le développement des communautés qui gèrent la ressource; et c) action axée sur ce secteur économique et sur les consommateurs pour promouvoir le commerce et l'utilisation des spécimens sauvages d'*Harpagophytum* spp. issus du prélèvement durable.

Le Comité pour les plantes recommande que dans les 60 jours suivant la clôture de sa 15^e session, l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie indiquent au Secrétariat tous les pays vers lesquels sont exportés des spécimens d'*Harpagophytum* spp. Il demande au Secrétariat d'écrire à ces pays pour leur demander de lui communiquer les informations mentionnées au paragraphe précédent à temps pour qu'elles puissent être examinées à la 16^e session du Comité. Il demande en outre à l'Allemagne de fournir un rapport à jour sur cette question à sa prochaine session.

La Présidente, les représentants de l'Afrique (M. Hafashimana) et de l'Amérique du Nord (M. Gabel), les observateurs l'Afrique du Sud, de l'Allemagne et de la Namibie, ainsi que le Secrétariat, interviennent durant la discussion.

17. Annotations aux plantes médicinales inscrites à l'Annexe II

L'observateur de l'Allemagne présente le document PC15 Doc. 17, préparé pour aider le Comité à traiter les décisions 13.50 à 13.53. Il se réfère aussi aux documents d'information soumis par le Groupe UICN/CSE de spécialistes des plantes médicinales (PC15 Inf. 3), la Suisse (PC15 Inf. 8) et l'Allemagne (PC15 Inf. 10). Le Comité est généralement favorable aux amendements et recommandations proposés dans ces documents. Il y a une discussion sur la suggestion de remplacer "produits pharmaceutiques finis", dans l'annotation #10, par "produits finis", et sur la nécessité de mieux définir "produits pharmaceutiques finis" en cas de maintien de cette expression. La discussion sur ces points est renvoyée au groupe de travail.

Le Comité établit le groupe de travail PC15 WG5 et le charge d'examiner les amendements proposés concernant les annotations aux plantes médicinales et les recommandations figurant dans le document PC15 Doc. 17. Ce groupe devrait collaborer avec les deux autres groupes de travail qui traitent des annotations aux plantes inscrites aux Annexes II et III pour donner au Comité des avis cohérents, harmonisés et simples au sujet de ces annotations. Ce groupe comprend les observateurs des pays suivants: Allemagne (président), Canada, Chine, Etats-Unis, France, Italie, Malaisie,

République de Corée, République tchèque et Suisse, et ceux de COMURNAT, INDENA, S.P.A., *Natraceutical*, S.A., TRAFFIC et PNUE-WCMC.

Lors d'une séance ultérieure, le Président groupe de travail PC15 WG5 présente le document PC15 WG5 Doc. 1. Il signale que les principaux résultats du travail du groupe sont résumés dans les tableaux 1 et 2 du document, et que les nouveaux libellés proposés pour les annotations #3 et #10 requièrent une révision. Le Comité prend note du rapport et établit un groupe de travail intersessions pour approfondir la question. Il décide que ce groupe sera présidé par l'observateur de l'Allemagne et comprendra les membres du groupe de supervision établi à sa 13^e session (les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes et de l'Amérique du Nord, et les observateurs du Canada, des Etats-Unis, du Mexique et du Royaume-Uni), et des observateurs de la Chine et de la Suisse.

La Présidente, le représentant de l'Afrique (M. Hafashimana), et les observateurs de l'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique, de la Suisse, de COMURNAT et d'IWMC-*World Conservation Trust* interviennent durant la discussion.

18. Propositions techniques à soumettre à la 14^e session de la Conférence des Parties

18.1 Annotations aux plantes inscrites aux Annexes II et III

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel) présente le document PC15 Doc. 18.1 mettant en lumière des incohérences dans l'interprétation des parties et produits qui seraient couverts par les dispositions de la Convention dans le cas des plantes inscrites à l'Annexe II ou à l'Annexe III sans annotation.

Le Comité établit le groupe de travail PC15 WG6 et le charge de préparer des orientations concernant l'utilisation des annotations aux plantes inscrites aux Annexes II et III. Ce groupe devrait collaborer avec les deux autres groupes de travail qui traitent des annotations aux plantes inscrites aux Annexes II et III pour donner au Comité des avis cohérents, harmonisés et simples au sujet de ces annotations [voir sa composition dans le document PC15 WG6 Doc. 1 (Rev. 1)].

Le Président du groupe de travail PC15 WG6 – le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel) – présente le document PC15 WG6 Doc. 1, qui recommande que les résolutions Conf. 9.25 (Rev.) et 11.21 (Rev. CoP13) soient amendées pour indiquer que dans le cas des plantes inscrites aux annexes sans annotation, tous les parties et produits sont inclus, et que l'on s'intéresse aux plantes qui ne sont pas actuellement annotées.

Le Comité prend note du rapport et établit un groupe de rédaction intersessions pour travailler aux amendements envisagés concernant les résolutions Conf. 11.21 et Conf. 9.25 (Rev.). Ce groupe sera présidé par le représentant de l'Amérique du Nord et comprendra les représentants de l'Afrique (M. David Hafashimana), de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Dora Ingrid Rivera), de l'Europe (M. Giuseppe Frenguelli), et les observateurs de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Canada, de la Chine, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie, du Mexique, de la République de Corée, ainsi que du PNUE-WCMC, de l'UICN – l'Union mondiale pour la nature et d'IWMC-*World Conservation Trust*.

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel) et l'observateur de l'Allemagne interviennent durant la discussion.

18.2 Feuilles coupées de plantes reproduites artificiellement

L'observateur de la Suisse présente le document PC15 Doc. 18.2. Le Comité se déclare préoccupé par la proposition de la Suisse d'amender l'annotation #1, qui deviendrait "c) les fleurs coupées et les feuilles coupées des plantes reproduites artificiellement". Le Comité note que les feuilles coupées de plantes reproduites artificiellement peuvent être difficiles à distinguer de celles des plantes sauvages alors que certaines plantes sont prélevées dans la nature ou reproduites spécifiquement pour le commerce international de leurs feuilles, qu'à l'inverse des fleurs coupées, la coupe excessive de feuilles peut nuire à la plante, qu'interpréter le niveau du commerce des feuilles des espèces CITES et son caractère non préjudiciable peut poser des problèmes, et que l'on voit mal quel serait le statut des feuilles

fragmentées, cassées ou déchiquetées. Il conseille à la Suisse de limiter la dérogation proposée aux seuls taxons dont il peut être démontré que le commerce des feuilles coupées de plantes reproduites artificiellement ne constituera pas une menace pour les populations sauvages des espèces concernées. Il souligne en outre la nécessité de rédiger des annotations simples, harmonisées et transparentes sur les taxons végétaux inscrits aux Annexes II et III et annonce son intention de faire des recommandations à cet égard à la CdP14. La Suisse accepte cette suggestion et annonce qu'elle soumettra à la 16^e session une version amendée de sa proposition.

Les représentants de l'Afrique (M. Hafashimana), de l'Amérique du Nord (M. Gabel) et de l'Océanie (M. Leach), ainsi que les observateurs de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni et de la Suisse, interviennent durant la discussion.

19. Application de l'annotation aux espèces d'Orchidaceae inscrites à l'Annexe II

L'observateur de la Suisse présente les documents PC15 Doc. 19 et PC15 Doc. 19 Addendum, préparés pour aider le Comité à traiter les décisions 13.98 et 13.99. Il souligne la collaboration avec la Thaïlande concernant un projet de questionnaire visant à évaluer l'application par les Parties des dérogations accordées à certains hybrides d'orchidées reproduits artificiellement (annexe 1), une proposition de combiner les annotations actuelles (annexe 2) et la nécessité d'expliquer les mots "conteneurs individuels" utilisés dans les annotations (voir document PC15 Doc. 19 Addendum). Le représentant de l'Asie (M. Thitiprasert) ajoute que la Thaïlande s'est engagée à la CdP13 à préparer des matériels d'identification pour distinguer les hybrides d'orchidées exemptés de la Convention de ceux qu'elle couvre encore. Un projet de guide est actuellement examiné par la Suisse et devrait être achevé ces prochains mois. Les participants s'en félicitent car il s'avère que les douaniers ont des difficultés à interpréter et appliquer les annotations actuelles aux Orchidaceae spp. inscrites à l'Annexe II.

Le Comité établit le groupe de travail PC15 WG7 et le charge d'examiner le questionnaire figurant à l'annexe 1 du document PC15 Doc. 19 et les propositions énoncées dans le document PC15 Doc. 19 Addendum concernant les "conteneurs individuels", et de prendre une décision concernant la fusion des annotations actuelles aux Orchidaceae spp. inscrites à l'Annexe II. Ce groupe devrait collaborer avec les deux autres groupes de travail qui traitent des annotations aux plantes inscrites aux Annexes II et III pour donner au Comité des avis cohérents, harmonisés et simples au sujet de ces annotations [voir sa composition dans le document PC15 WG7 Doc. 1 (Rev. 1)].

Le Président du groupe de travail PC15 WG7 – le représentant de l'Asie (M. Thitiprasert) – présente le document PC15 WG7 Doc. 1.

Le Comité prend note du rapport et établit un groupe de travail intersessions pour approfondir la question. Il décide que ce groupe sera présidé par le représentant de l'Asie, M. Thitiprasert, et comprendra la seconde représentante de l'Asie, Mme Irawati, le représentant de l'Océanie, M. Leach, et les observateurs des pays suivants: Allemagne, Colombie, Chine, Malaisie, Mexique, République tchèque, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, ainsi que d'IWMC-*World Conservation Trust*.

Le Comité recommande que les "CC containers" soient considérés comme inclus dans l'expression "conteneurs individuels" mentionnée au paragraphe 1 de la note 8 de bas de page dans les annexes CITES. Il demande en outre au Secrétariat d'envoyer aux Parties une notification incluant le questionnaire figurant dans le document PC15 WG7 Doc.1.

Le Comité charge le représentant de l'Amérique du Nord de superviser le groupe de travail intersessions sur les points 17, 18.1 et 19 de l'ordre du jour et de veiller à ce qu'une approche coordonnée lui soit présentée à sa 16^e session.

Le représentant de l'Asie (M. Thitiprasert), et les observateurs de la Colombie et de la Suisse interviennent durant la discussion.

20. Effets de l'application de la définition révisée de "reproduites artificiellement"

Le Secrétariat présente ce point de l'ordre du jour en se référant à la décision 13.72, qui charge le Comité pour les plantes de suivre les effets de la définition révisée de "reproduites artificiellement" donnée dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP13). Le Comité recommande que le Secrétariat diffuse une notification aux Parties demandant des informations sur l'application de la définition révisée de "reproduites artificiellement" figurant dans la résolution Conf. 11.11. (Rev. CoP13), sur des études de cas ou des exemples concrets, et sur tout effet négatif pour la conservation d'espèces de l'Annexe I ayant été remarqué. Le Comité devrait pouvoir disposer des réponses des Etats des aires de répartition pour analyse à sa 16^e session afin de les utiliser pour son rapport à la CdP14.

21. Groupe de travail sur l'acajou

La Présidente présente ce point de l'ordre du jour en se référant aux décisions 13.55 et 13.56, et aux informations figurant dans les documents PC15 Inf. 1, 5 et 9. Elle se déclare très préoccupée par le commerce actuel de *Swietenia macrophylla* après sa participation à une mission au Pérou en avril 2005. La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Rivera) signale plusieurs activités nationales et régionales sur le renforcement des capacités de lutte contre la fraude et sur la gestion de l'acajou en Amérique centrale, réalisées en application des recommandations du groupe de travail sur l'acajou en place avant la CdP13, et souligne l'importante nécessité de revitaliser ce groupe de travail. Le Secrétariat fait état d'autres actions menées pour améliorer l'inscription de *Swietenia macrophylla*, notamment sa proposition de projet à l'appui de la décision 13.59 et un atelier de l'OIBT sur l'acajou tenu au Pérou (mai 2004). Il expose le problème de la criminalité organisée liée à l'abattage illégal et à la contrebande d'acajous du Brésil, de Bolivie et du Pérou, et explique que la majorité des fraudes sont commises avant l'arrivée du bois dans les ports d'exportation. Il souligne que le Pérou, en particulier, a un urgent besoin d'appui international pour lutter efficacement contre ce commerce illégal et que tous les Etats de l'aire de répartition ont grand besoin d'une meilleure capacité de gestion de l'acajou. Il est indiqué que l'Union européenne a envoyé une mission au Pérou en 2005 pour étudier la situation et que le Groupe d'étude scientifique de l'UE a émis une opinion favorable concernant les importations dans l'UE provenant du Pérou, étant entendu que ce pays créerait un groupe de travail sur les quotas d'exportation d'ici juin 2005.

Le Royaume-Uni, en tant que président du groupe de travail PC15 WG2 sur l'étude du commerce important, déclare que son groupe ne recommande pas pour le moment la sélection de *Swietenia macrophylla*, surtout en l'absence des observateurs de la Bolivie, du Brésil et du Pérou, mais qu'à sa prochaine session, si le commerce devait rester préoccupant, le Comité en examinera l'inclusion dans le processus d'étude, conformément au paragraphe c) de la résolution Conf. 12.8 (CoP13).

Le Comité accepte le texte préparé par le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel), l'observateur du Mexique et le Secrétariat et lu par la Présidente, exprimant les principales préoccupations du Comité concernant le commerce non durable et illicite dont cette espèce fait l'objet. Plus tard dans la session, la Présidente lit la version finale de ce texte.

Le Comité décide que le mandat du groupe de travail sur l'acajou inclura les actions suivantes:

- a) préparer et adopter officiellement, en tant que priorités, des plans de gestion pour l'acajou aux niveaux national et subrégional;
- b) promouvoir la conduite d'inventaires forestiers et faire avancer et promouvoir des programmes visant à déterminer et suivre la répartition géographique, la taille des populations et l'état de conservation de l'acajou;
- c) élaborer des programmes de renforcement des capacités pour le suivi et la gestion concernant les procédures et les documents CITES. A cette fin, il peut, s'il y a lieu, demander l'assistance du Comité pour les plantes et du Secrétariat;
- d) soumettre au Secrétariat des rapports d'activité sur l'application de cette décision pas plus tard que 90 jours avant la 16^e session du Comité pour les plantes afin que le Secrétariat puisse les inclure dans le rapport qu'il présentera à cette session; et
- e) établir, s'il y a lieu, des groupes de travail pour appliquer la présente décision.

Le Comité pour les plantes décide aussi que le groupe de travail sur l'acajou comprendra au minimum les deux représentants de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes et les deux représentants de l'Europe, le Brésil, le Belize, la Bolivie, le Guatemala, le Nicaragua et le Pérou (pays d'exportation de l'aire de répartition), les Etats-Unis, la République Dominicaine et l'Union européenne (principaux pays d'importation), un membre du Secrétariat CITES, ainsi qu'un représentant de *Fauna and Flora International*, TRAFFIC et le WWF International. Le Comité demande que le groupe de travail sur l'acajou commence ses travaux dès que possible après sa 15^e session et lui soumette un rapport d'activité à sa 16^e session. Il décide que s'il jugeait insuffisant le rapport d'activité soumis à sa 16^e session, il inclurait *Swietenia macrophylla* dans l'étude du commerce important, conformément au paragraphe c) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13). Accueillant favorablement l'offre du Pérou de présider le groupe de travail sur l'acajou, le Comité conclut qu'il choisira le président sur la base du *curriculum vitae* de trois candidats proposés par le Pérou, et le vice-président sur la base du *curriculum vitae* de trois candidats proposés par les Etats-Unis.

Le Comité pour les plantes demande au Secrétariat de communiquer aux Etats de l'aire de répartition et aux Parties concernées par les décisions 13.55 à 13.58, dès que possible après la 15^e session, le texte lu par la Présidente concernant le groupe de travail sur l'acajou. Le Comité pour les plantes adopte le texte suivant pour le mémorandum, contenant le texte final agréé du mandat du groupe de travail sur l'acajou et son fonctionnement:

Le Comité pour les plantes est extrêmement préoccupé par l'application médiocre de l'Article IV de la Convention après l'inscription de Swietenia macrophylla à l'Annexe II par la Conférence des Parties à sa 12^e session (Santiago, 2002), et par celle des actions prioritaires déterminées par le groupe de travail sur l'acajou (voir document PC14 WG7 Doc. 1) et adoptées comme paragraphes a), b), c) et e) de la décision 13.58 par la Conférence des Parties à sa 13^e session (Bangkok, 2004).

En conséquence, le groupe de travail sur le commerce important convoqué à la 15^e session du Comité pour les plantes a conclu que Swietenia macrophylla devrait être inclus dans l'étude du commerce important. Cependant, conformément à la décision 13.55 qui stipule que le groupe de travail sur l'acajou travaille sous l'égide du Comité pour les plantes, et compte tenu de la décision 13.56 qui charge le Comité de présenter à la 14^e session de la Conférence des Parties un rapport sur les progrès accomplis par le groupe de travail, le Comité pour les plantes convient de ce qui suit:

1. *Mandat du groupe de travail sur l'acajou:*
 - a) *promouvoir, en tant que priorités, la préparation et l'adoption officielle de plans de gestion de Swietenia macrophylla au niveaux national et subrégional;*
 - b) *promouvoir la conduite d'inventaires forestiers, et faire avancer et promouvoir des programmes visant à déterminer et suivre la répartition géographique, la taille des populations et l'état de conservation de Swietenia macrophylla;*
 - c) *faciliter et promouvoir le développement de programmes de renforcement des capacités en matière de suivi et de gestion liés aux procédures et documents CITES. A cette fin, il peut, s'il y a lieu, demander l'assistance du Comité pour les plantes et du Secrétariat;*
 - d) *faciliter et promouvoir la soumission par les Parties concernées d'un rapport sur l'application de la décision 13.58, qui stipule que ces rapports doivent être soumis au Secrétariat 90 jours au plus tard avant la 16^e session du Comité pour les plantes afin que le Secrétariat puisse les inclure dans le rapport qu'il soumettra à cette session; et*
 - e) *faciliter, s'il y a lieu, l'organisation et l'établissement de groupes de travail.*
2. *Pour faciliter l'accomplissement de ce mandat, le Comité pour les plantes décide, conformément à la décision 13.55, que le groupe de travail se composera au minimum des membres suivants:*
 - *les principales Parties exportant Swietenia macrophylla (Belize, Bolivie, Brésil, Guatemala, Nicaragua et Pérou);*

- les principales Parties important *Swietenia macrophylla* (Etats-Unis d'Amérique, République dominicaine et Etats membres de l'Union européenne);
 - les membres du Comité pour les plantes (les deux représentants de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes et les deux représentants de l'Europe);
 - un membre du Secrétariat CITES; et
 - un membre de chacune des organisations suivantes: FFI, TRAFFIC et WWF.
3. Le groupe de travail conduira ses travaux entre les 15^e et 16^e sessions, principalement par communication à distance (courriel, fax ou téléphone) et présentera à la 16^e session le résultat de ces travaux sur le fond, conformément au mandat susmentionné. Si le Comité devait considérer, après analyse de ces résultats, que les progrès sont insuffisants, il inclurait *Swietenia macrophylla* dans l'étude du commerce important.
 4. Le Comité pour les plantes accueille avec satisfaction l'offre de présider le groupe de travail faite par le Pérou dans la lettre [référence n° 125-2005-INRENA-IFFS-J (DCB)] de M. Leoncio Álvarez Vásquez, Chef de l'Institut national des ressources naturelles (Ministère de l'agriculture) à la Présidente du Comité pour les plantes. Le Comité demande au Pérou d'envoyer le curriculum vitae de trois candidats à la présidence du groupe de travail. Ces curricula vitae devront être envoyés au Secrétariat CITES avant le 15 juin 2005 pour être transmis aux membres du Comité pour les plantes, qui sélectionnera avant le 25 juin 2005 la personne la mieux à même d'assumer la présidence.
 5. Le Comité pour les plantes juge utile que le président du groupe de travail soit appuyé par un vice-président choisi parmi les pays d'importation et accueille favorablement l'offre d'assumer cette fonction faite à la 15^e session par les Etats-Unis. Le Comité pour les plantes demande donc aux Etats-Unis le curriculum vitae de trois candidats à la présidence du groupe de travail. Ces curricula vitae devront être envoyés au Secrétariat CITES avant le 15 juin 2005 pour être transmis aux membres du Comité pour les plantes, qui sélectionnera avant le 25 juin 2005 la personne la mieux à même d'assumer la vice-présidence.
 6. Une fois sélectionnés, le président et le vice-président commenceront leur travail dès le début de juillet en contactant les membres du groupe et en commençant le travail indiqué dans le mandat susmentionné.
 7. Le Secrétariat CITES enverra aux Parties concernées (les Etats de l'aire de répartition et les pays d'importation), au nom du Comité pour les plantes, le présent accord immédiatement après la 15^e session, pour information générale et action.

Les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Rivera et Mme Mereles), de l'Amérique du Nord (M. Gabel) et de l'Asie (Mme Irawati), et les observateurs du Chili, des Etats-Unis, du Mexique, du Royaume-Uni, de FFI, de TRAFFIC et du WWF, ainsi que le Secrétariat, interviennent durant la discussion.

22. Propositions d'amendements aux annexes pour les espèces d'arbres

L'observateur des Pays-Bas présente ce point de l'ordre du jour en se référant à la décision 13.54 et à un atelier technique tenu en Amérique centrale (Nicaragua, février 2005) où la conservation et le commerce des essences indigènes d'Amérique centrale ont été discutés. L'atelier a réuni des forestiers, des botanistes, la FAO et d'autres spécialistes de sept des neuf pays d'Amérique centrale. Il a conclu que 18 espèces d'arbres justifiaient une attention particulière du Comité, dont quatre son action (les 14 autres nécessitant une meilleure collaboration régionale). Des plans d'action seront élaborés et appliqués pour les 18 espèces. Se fondant sur les recommandations de cet atelier, le Comité choisit *Balmea stormiae* pour l'examen périodique des espèces végétales inscrites aux annexes CITES (voir document PC15 WG3 Doc. 1) et convient d'examiner à sa prochaine session trois autres espèces – *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa* et *Dalbergia stevensonii* – sur la base d'un document qui sera fourni par les Pays-Bas. L'observateur du PNUE-WCMC déclare que le rapport sur l'atelier pourrait être communiqué au Comité comme document d'information. Il est indiqué qu'en 2006 et 2007, trois ateliers régionaux similaires sont prévus pour la zone tempérée nord, l'Asie du sud-est et l'Afrique de l'ouest.

Le Comité félicite les Pays-Bas pour son action dans l'élaboration de stratégies garantissant l'utilisation durable et la gestion des essences faisant l'objet d'un commerce international et il remercie le PNUE-WCMC pour sa collaboration à cet égard. Il recommande que les représentants régionaux soient tenus informés des autres ateliers régionaux qui devraient être organisés dans la région nordique tempérée, en Asie du sud-est et en Afrique de l'ouest.

Les observateurs des Pays-Bas et du PNUE-WCMC interviennent durant la discussion.

23. Rapport d'activité sur l'étude de la répartition de l'abondance et de la conservation de *Guaiacum sanctum* L. au Mexique

L'observateur du Mexique présente le document PC15 Doc. 23, soulignant que d'autres informations sont présentées dans le document PC15 Inf. 4 et qu'un rapport détaillé sera soumis aux donateurs. Il estime qu'il serait utile d'entreprendre, sur la base de l'expérience du Mexique, un projet régional plus large sur cette espèce. Le Comité prend note du rapport. Il félicite l'Allemagne, les Etats-Unis et le Mexique pour leur collaboration efficace et déclare que l'étude sur *Guaiacum sanctum* L. au Mexique pourrait servir de modèle de gestion pour les autres Etats de l'aire de répartition de l'espèce et montre que l'inscription de cet arbre à l'Annexe II a contribué à en garantir le commerce durable.

24. Rapport d'activité sur le manuel d'identification

Le Secrétariat présente ce point de l'ordre du jour en se référant à la résolution Conf. 11.19, Manuel d'identification, et au document CoP13 Doc. 54 (Rev. 2), qui décrit encore correctement la situation actuelle du manuel d'identification. Il attire l'attention des participants sur le manque de matériels d'identification dans le manuel pour la plupart des plantes inscrites aux annexes et leur demande d'appuyer la préparation de tels matériels. Une liste de tous les taxons végétaux sur lesquels des matériels d'identification sont disponibles a été compilée et pourrait être communiquée aux Parties intéressées. Le Secrétariat indique en outre son intention de placer les fiches d'identification sur le site web de la CITES. Le Comité pour les plantes prend note du rapport du Secrétariat.

25. Date et lieu de la 16^e session du Comité pour les plantes

Ce point de l'ordre du jour est discuté en séance conjointe.

Le Secrétariat présente les documents PC15 Doc. 21 (Rev. 1) et AC21 Doc. 21 (Rev. 1), rappelant aux Comités que la Conférence des Parties a décidé que leurs sessions devaient à présent avoir lieu l'une directement après l'autre. Le Président du Comité pour les animaux indique que la prochaine session aura probablement lieu fin août ou début septembre 2006. Le Secrétariat ajoute que la date butoir pour soumettre les documents pour la CdP14 sera probablement fixée à janvier 2007. Les Comités prennent note de l'offre de l'Indonésie et de celle du Pérou d'accueillir la prochaine session du Comité pour les plantes et celle du Comité pour les animaux. Ils les remercient et leur demande d'adresser une offre officielle. Ils décident de retenir la suggestion du Secrétariat d'envoyer une notification aux Parties les invitant à proposer d'accueillir les sessions. Les Présidents feront ensuite leur choix sur la base des offres reçues. Le Secrétariat précise qu'il fournira sur demande une liste des besoins requis pour tenir les sessions; il rappelle que la Partie qui accepte d'accueillir une session s'engage à accepter les délégués de toutes les Parties.

26. Autres questions

26.1 *Hoodia* spp.

La Présidente présente cette question. Elle se réfère au document d'information de l'organe de gestion de la Suisse (document PC15 Inf. 8) et explique les difficultés rencontrées par les pays d'importation dans l'interprétation et l'application de l'annotation #9 pour *Hoodia* spp., telle qu'adoptée à la CdP13. L'observateur de la Namibie, au nom l'Afrique du Sud, du Botswana et de la Namibie, signale que ces trois Etats de l'aire de répartition d'*Hoodia* spp. se réuniront en juin 2005 pour discuter de l'application de cette annotation; il indique que ces pays pourraient envisager de proposer un amendement à l'annotation à une future session de la CdP. Il est reconnu qu'il n'existe actuellement pas d'accord entre l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie sur le type mentionné dans l'annotation #9 aux annexes et qu'en conséquence, les dispositions de la Convention s'appliquent au commerce de tous les

parties et produits d'*Hoodia* spp. Si un tel accord intervenait, il serait important d'informer les Parties car conformément à l'annotation #9, tout matériel d'*Hoodia* spp. étiqueté comme ayant été obtenu dans le cadre d'un prélèvement et d'une production contrôlés au titre de cet accord serait exempté des dispositions de la CITES.

Le Comité pour les plantes demande au Secrétariat d'envoyer une notification aux Etats de l'aire de répartition et aux pays d'importation d'*Hoodia* spp. leur demandant leur expérience du commerce d'*Hoodia* spp.; il prie instamment la Namibie de communiquer au Secrétariat les résultats de sa réunion avec l'Afrique du Sud et le Botswana. Il demande au Secrétariat de lui communiquer ces informations avant sa 16^e session. Il demande aussi au Secrétariat, lorsque l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie seront parvenus à l'accord n° BW/NA/ZA xxxx mentionné dans l'annotation #9, d'en informer les Parties par notification et d'en préciser les implications pratiques pour le commerce des parties et produits d'*Hoodia* spp.

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel) et les observateurs de la Namibie et du Royaume-Uni interviennent durant la discussion.

27. Allocutions de clôture

A la fin des séances conjointes PC15/AC21, le Président du Comité pour les animaux déclare que la session avec le Comité pour les plantes a été un exercice très utile, ce dont se fait l'écho la Présidente de ce Comité, qui note toutefois que cet exercice a limité le temps disponible pour discuter de questions purement botaniques. Elle clôt la 15^e session du Comité pour les plantes le 21 mai après avoir vivement remercié son Comité, tous les participants, les interprètes et le Secrétariat.

Rapports des groupes de travail

CONVENTION ON INTERNATIONAL TRADE IN ENDANGERED SPECIES
OF WILD FAUNA AND FLORA



Fifteenth meeting of the Plants Committee
Geneva (Switzerland), 17-21 May 2005

STRATEGIC PLANNING

1. This document has been prepared by the working group on the establishment of Plants Committee priorities for the period until CoP14. Rev. 1 was prepared out of session. Changes are shown in underline/strikethrough for new text and deletions respectively.
2. The working group comprised all members of the Plants Committee and the alternate representative (North America) and was chaired by the regional representative of Oceania.
3. Source documents used for reporting progress against the current Strategic Plan were the reports of the PC Chairman to the CoP and Regional Representatives reports to PC.
4. In measuring progress against the Strategic Plan, a limitation of the current Plan is that it lacks performance indicators. The working group prepared some draft indicators and these have been included under the 'Action By' column. These indicators reflect the PC's view of how our progress might be measured against specific Action Points. It is recognised the indicators may well require broadening to capture efforts throughout CITES. The working group recommends that performance indicators be included as an essential element of the new Strategic Plan.
5. When activities of the PC over the last 5 years were recorded as progress against the Strategic Plan Action Points, the working group found a number of activities that did not match well with the Strategic Plan Actions directed to the PC. This was found to be a result of Decisions from the CoP directed to PC. The time bound nature of Decisions and the requirement to report back to the CoP means Decisions can assume priority for attention even if they do not fit well with the priorities determined in the Strategic Plan. The working group recommends that future Decisions be in line with the new Strategic Plan whereby the Conference of the Parties make Decisions that closely reflect the new Strategic Plan.
6. Action Points showing limited progress assists in identifying gaps in effort against the Strategic Plan. In some cases (e.g. 1.4.1, 1.4.4, 1.4.5) the working group has assigned these Action Points to a higher priority. The PC will need to consider its work program in light of these suggested changes in priority.
7. At the informal PC meeting at the conclusion of CoP13, some Decisions were allocated to PC members to act as a contact point for that issue. The working group considered it might be useful to maintain this approach and these PC contact points are recorded under the 'Remarks' column.

Action Point	Priority	Action by	Progress
Objective 1.4			
To facilitate development and use of appropriate technologies and information management systems that enhance and expedite the collection, submission and exchange of accurate information.			
1.4.1 On the basis of information from Parties, evaluate needs, capabilities and opportunities related to information technologies and management.	H	Secretariat, with three permanent Committees Indicator: Evaluation of information technology and management needs.	Participation in Capacity Building Workshops
1.4.4 Develop a simple guide to the Review of Significant Trade.	H	Secretariat, Animals and Plants Committees Indicator: Training material(s) on the review of significant trade available in the three languages of CITES in appropriate media.	Participation in Capacity Building Workshops (training materials, presentations).
1.4.5 Develop and enhance databases that include information related to species in trade, CITES Decisions and procedures.	H	Secretariat, Animals and Plants Committees Indicator: Provision of information to databases and awareness of databases and availability.	Lead with the Secretariat Support preparation of CITES Checklists for Flora: Orchids (4 Volumes) <i>Bulbophyllum</i> Cactaceae <i>Aloe</i> and <i>Pachypodium</i> Medicinal Plants <u>succulent</u> <i>Euphorbia</i> <u>Carnivorous Plants</u> Support preparation of standard slide packages for training.
Objective 1.7			
To improve the coordination between CITES Management and Scientific Authorities, and increase the effectiveness of the latter.			
1.7.1 Develop a manual specifying the obligations and procedures of the Scientific Authorities in order to encourage the development of specific training courses for them.	H	Secretariat with Animals and Plants Committees Indicator: <u>Manual produced with PC Assistance</u> provided to the Secretariat.	Lead with the Secretariat. Cooperate with the Secretariat on the implementation of its programme of work to assist Scientific Authorities.

1.7.2 Develop regional directories that list the botanists and zoologists in each region who are experts in CITES-listed species.	L	Plants Committee, Animals Committee Indicator: Current regional directories on CITES website.	Done for all regions and maintained as an ongoing task of regional representatives.
1.7.3 Communicate to the Parties the importance and advisability of including plants experts within the structure of the Scientific Authorities.	L	Plants Committee Indicator: Number of Parties with plant experts within the structure of the Scientific Authorities.	Increased <u>Party</u> participation at Plants Committee meetings.
Objective 2.1			
To ensure that the Convention's Appendices correctly reflect the conservation and management needs of species.			
2.1.2 Regularly review the Appendices to ensure that listed taxa satisfy the relevant criteria.	H	Animals and Plants Committees Indicators: Relevant criteria for listing species in the Appendices. Methodology for reviewing species in the Appendices to ensure listed species satisfy the relevant criteria. Recommendations regarding the Appendix listing (transfer, maintenance, or deletion).	Done for Orchidaceae, App I Cactaceae, and leaf bearing cacti. Further reviews suspended until after CoP13. Criteria Review Working Group tested the listing criteria, developed a proposal, and new criteria were adopted at CoP13. Process for reviewing species listed in the appendices were developed. Selection of further reviews ongoing. Review of annotations (e.g., medicinal plants, orchids).
2.1.3 Continue the Review of Significant Trade as initiated by the Parties in Resolution Conf. 8.9 (Rev.) ¹ .	H	Animals and Plants Committees Indicator: Species and countries involved in significant trade review.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Taxon based reviews:</u> Cycads, <i>Prunus africana</i>, <i>Aquilaria malaccensis</i>, <i>Aloe</i> spp. for extract from Eastern Africa, <i>Pericopsis alata</i>, <i>Galanthus woronowii</i>, <i>Podophyllum hexandrum</i>, <i>Cyathea contaminans</i>, <i>Cibotium barametz</i>, <i>Dendrobium nobile</i> • <u>Country based reviews:</u> Madagascar • New candidates proposed.

¹ Replaced by Resolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13).

			<p>Contribution to the evaluation of the review of significant trade, including development of terms of reference and the preparation of the new resolution on significant trade (Resolution Conf. 12.8).</p> <p><u>Committee members involved in seeking information and responses for Sig Trade reviews</u></p>
<p>2.1.4 Evaluate trade and biological information on currently unlisted species subject to significant international trade to determine whether they would qualify for and benefit from CITES listing.</p>	M	<p>Animals and Plants Committees</p> <p>Indicator: Studies on biology and trade of internationally traded non-CITES species.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Harpagophytum</i> spp. studies completed by the range states; importing countries to provide reports. • <i>Guaiacum</i> spp. studies completed and all included in App II at CoP13 • <i>Taxus</i> spp. studies completed and Asian spp. included in App II at CoP13. • Remaining species of <i>Aquilaria</i> spp. and <i>Gyrinops</i> spp. listed at CoP13. • <i>Caesalpinia echinata</i> study completed <u>case was examined.</u> • Netherlands published the <i>Contribution to an Evaluation of Tree Species using the new CITES Listing Criteria</i> • Plants Committee supported the Netherlands recommendation to organise four regional workshops on tree conservation between 2004 and 2006 <p><u>Review of research on unlisted spp. (e.g. <i>Dalbergia melanoxylon</i>)</u></p> <p><u>Range states meeting on <i>Hoodia</i></u></p>
<p>Objective 2.2</p> <p>To ensure that decisions to amend the Convention's Appendices are founded on sound and relevant scientific information and meet agreed biological and trade criteria for such amendments.</p>			
<p>2.2.2 Encourage Parties to consult with the Animals and Plants Committees as appropriate to assist in the preparation of proposals to amend the Appendices.</p>	H	<p>Secretariat, Animals and Plants Committees</p> <p>Indicator: Proposals for amending the Appendices are brought before the Committee.</p>	<p>Submission of proposals by a small number of Parties.</p>

2.2.3 For identified commodities, develop standardized units of measure for permits, trade analysis and reporting.	L	Secretariat, Animals and Plants Committees <i>Comment: Implementation issue for consultative role by PC; Requires more attention through the Secretariat</i>	Definition of plywood for bigleaf mahogany.
<p>Objective 2.3</p> <p>To improve the scientific basis on which Scientific Authorities make non-detriment findings.</p>			
2.3.1 Develop practical guidance for making non-detriment findings, including a manual and checklist, and samples of non-detriment findings and case studies.	H	Secretariat with Animals and Plants Committees Indicator: Manual, checklist, samples, and case studies available.	Led by the Secretariat. Training materials developed by the Secretariat. Assistance provided to Parties on the making of non-detriment findings.
2.3.2 Facilitate national and regional training for Scientific Authorities in the issuance of scientifically based non-detriment findings; include the use of the aforementioned guidance on non-detriment findings.	H	Secretariat with Animals and Plants Committees Indicator: Improved scientific basis in non-detriment findings.	Participation of PC members in national and regional meetings, seminars, courses, and workshops. Five Master degree courses, International University of Andalucia <u>Members participation in Seminars/workshops (e.g. in Peru, Fiji, Brisbane, Ecuador)...</u> Workshops in Perugia in 2003 and 2005 Bigleaf Mahogany Working Group meetings. CITES and CBD synergy meetings. Use of the IUCN Checklist for making non-detriment findings in Capacity Building Workshops and seminars attended by PC members.
2.3.5 Provide opportunities for Scientific Authorities to exchange information and data (e.g. sharing of non-detriment findings; sharing of data, management plans and case studies; postings to a website; and	H	Parties, Secretariat, Animals and Plants Committees Indicator: Increased access to information.	Technical review of <i>Tillandsia xerographica</i> in Guatamala Collaboration with the range states to implement the bigleaf mahogany listing (e.g., participation in the working group, collaboration between

communication through a listserver).			management authorities). Development of the pilot project on <i>Prunus africana</i> as mechanism to establish non-detrimental findings Annual PC meetings and working groups <u>and satellite regional delegate meetings</u> . Regional meetings. CITES websites.
Objective 2.4			
To develop innovative technologies and encourage relevant research, including research into CITES implementation and enforcement, and to pursue these objectives, where appropriate, at the regional level.			
2.4.1 In collaboration with enforcement agencies, identify the needs for and potential benefits of innovative technologies.	L	Secretariat, Animals and Plants Committees, Parties <i>Comment: Consultative role by PC; Requires more attention through the Secretariat</i>	
2.4.2 In collaboration with Parties, international agencies, and relevant research entities, identify the available technologies (e.g. digital technology, microchips, barcodes, holograms, DNA testing) relevant to assisting the better implementation of the Convention.	L	Secretariat, Animals and Plants Committees <i>Comment: Consultative role by PC; Requires more attention through the Secretariat</i>	
2.4.4 Develop with relevant institutions collaborative research projects for testing the appropriateness of new and forthcoming technologies.	L	Secretariat, Animals and Plants Committees <i>Comment: Consultative role by PC; Requires more attention through the Secretariat</i>	
2.4.5 Assess progress on a regional basis.	L	Standing, Animals and Plants Committees <i>Comment: Consultative role by PC; Requires more attention through the Standing Committee</i>	

Objective 4.3			
To promote greater awareness among and cooperation with the scientific community.			
4.3.2 Participate actively at scientific meetings and conferences, and encourage participation in CITES issues by the scientific community.	M	Secretariat, Scientific Authorities, Animals, and Plants Committees Indicator: Increased awareness and involvement in CITES issues by the scientific community.	Numerous meetings attended by PC members. <u>Participation in country-based CITES awareness programs.</u>

Résolutions	Priorité	Remarques
RESOLUTIONS EN VIGUEUR A L'ADRESSE DU COMITE POUR LES PLANTES		
Conf. 9.24 (Rev. CoP13) Critères d'amendement des Annexes I et II	Elevée	
Conf. 11.1 (Rev. CoP13) Constitution des comités	Elevée	
Conf. 12.8 (Rev. CoP13) Etude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II	Elevée	
Conf. 13.1 Financement et budget	Basse	
Conf. 13.10 Commerce des espèces exotiques envahissantes	Basse	La priorité peut changer en fonction des discussions du groupe de travail et des séances plénières
RESOLUTIONS EN VIGUEUR AU SUJET DESQUELLES LE COMITE POUR LES PLANTES POURRAIT DEVOIR ETRE CONSULTE OU INFORME		
Conf. 9.19 (Rev. CoP13) Annexe 3 Lignes directrices pour l'enregistrement des pépinières	Basse	
Conf. 9.25 (Rev.) Inscription d'espèces à l'Annexe III	Moyenne	La priorité a dû être relevée pour attirer l'attention sur l'évaluation de l'Annexe III
Conf. 10.21 Transport des animaux vivants	–	Ne concerne pas le Comité pour les plantes; s'adresse au Comité pour les animaux (voir décision 13.89)
Conf. 11.11 (Rev. CoP13) Réglementation du commerce des plantes	Basse	
Conf. 11.19 Manuel d'identification	Basse	
Conf. 12.2 Annexe 1 Procédure d'approbation des projets à financement externe	Moyenne	Cette question devra être régulièrement inscrite à l'ordre du jour des futures sessions du Comité pour les plantes. Les représentants régionaux devront rappeler aux Parties les dispositions de la résolution Conf. 12.2
Conf. 12.8 (Rev. CoP13) Etude du commerce important	Elevée	

Décisions	Priorité	Remarques
DECISIONS EN VIGUEUR A L'ADRESSE DU COMITE POUR LES PLANTES		
13.1 Vision d'une stratégie	Elevée	La Présidente et le Vice-Président agiront pour le Comité pour les plantes
13.6 Principes d'Addis-Abeba	Moyenne	G. Leach (Océanie) agira pour le Comité pour les plantes
13.9 Examen des Comités scientifiques	Elevée	La Présidente agira pour le Comité pour les plantes
13.12 Amélioration de la communication régionale	Elevée	??
13.13 Amélioration de la communication régionale	Elevée	B. Khayota (Afrique) agira pour le Comité pour les plantes
13.50* Plantes médicinales	Elevée	R. Gabel (North America) agira pour le Comité pour les plantes
13.51* Plantes médicinales	Elevée	? Amérique centrale et du Sud et Caraïbes ou Amérique du Nord
13.52* Plantes médicinales	Elevée	? Amérique centrale et du Sud et Caraïbes ou Amérique du Nord
13.54 Espèces d'arbres	Elevée	G. Frenguelli (Europe) agira pour le Comité pour les plantes
13.55 Acajou	Elevée	D. Rivera (Amérique centrale et du Sud et Caraïbes) agiront pour le Comité pour les plantes
13.56 Acajou	Elevée	D. Rivera (Amérique centrale et du Sud et Caraïbes) agira pour le Comité pour les plantes
13.60 <i>Harpagophytum</i>	Moyenne	David Hafashimana (Afrique) agira pour le Comité pour les plantes
13.68 Systèmes de production	Elevée	R. Gabel (Amérique du Nord) agira pour le Comité pour les plantes
13.72 Plantes reproduites artificiellement	Elevée	Le Vice-Président et F. Mereles (Amérique centrale et du Sud et Caraïbes) agiront pour le Comité pour les plantes
13.98* Annotation aux orchidées	Elevée	Le Vice-Président agira pour le Comité pour les plantes
13.99* Annotation aux orchidées	Elevée	Le Vice-Président agira pour le Comité pour les plantes
* Coordination du Comité pour les questions d'annotations assurée par R. Gabel (Amérique du Nord)		
DECISIONS EN VIGUEUR AU SUJET DESQUELLES LE COMITE POUR LES PLANTES POURRAIT DEVOIR ETRE CONSULTE OU INFORME		
13.4 CITES – CDB	–	Terminé
13.5 CITES – CDB	–	Terminé
13.7 Principes d'Addis-Abeba	Moyenne	La Présidente agira pour le Comité pour les plantes
13.11 Communication régionale	Basse	Les Parties et le Secrétariat devraient accorder à ce point une priorité élevée
13.14 Communication régionale	Basse	Les Parties et le Secrétariat devraient accorder à ce point une priorité élevée
13.15 Communication régionale	Basse	Les Parties et le Secrétariat devraient accorder à ce point une priorité élevée
13.16 Communication régionale	Basse	Les Parties et le Secrétariat devraient accorder à ce point une priorité élevée

13.17 Communication régionale	Basse	Les Parties et le Secrétariat devraient accorder à ce point une priorité élevée
12.91 Programme de renforcement	Basse	Le Secrétariat devrait accorder à ce point une priorité élevée
13.65 Bois d'agar	Basse	Le Secrétariat devrait accorder à ce point une priorité élevée
13.88 Transport des spécimens vivants	–	Ne concerne pas le Comité pour les plantes; à l'adresse du Comité pour les animaux
13.89 Transport des spécimens vivants	Basse	Roddy Gabel (Amérique du Nord) agira pour le Comité pour les plantes

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 17 – 21 mai 2005

ETUDE DU COMMERCE IMPORTANT DE SPECIMENS D'ESPECES INSCRITES A L'ANNEXE II

Le groupe de travail 2 était composé des représentants de l'Afrique (B. Khayota), de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (D.I. Rivera), de Amérique du Nord [R. Gabel, A. Sinclair (suppléant)], de l'Asie (Irawati), de l'Europe (G. Frenguelli) et de l'Océanie (G. Leach), des observateurs des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Chine, Emirats arabes unis, France, Malaisie, Mexique, Royaume-Uni (présidence) et Thaïlande, ainsi que du PNUE-WCMC, de *Fauna and Flora International*, de TRAFFIC et du WWF International.

1. Analyse des réponses des pays:

Cibotium barometz

Pays	Réponse	Recommandations	
Chine	Réponse reçue	Eliminer de l'examen	Article IV en cours d'application
Inde	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Indonésie	Pas de réponse	Eliminer de l'examen + l'Indonésie vérifiera si des produits de Cyatheaceae sont mélangés dans le commerce	Pas de commerce
Japon	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Malaisie (péninsulaire)	Réponse reçue	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Malaisie (Sabah)	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Malaisie (Sarawak)	Réponse reçue	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Myanmar	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Népal	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Philippines	Réponse reçue	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Thaïlande	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Article IV en cours d'application et peu de commerce
Viet Nam	Pas de réponse	Passer à l'étape suivante	

Cyathea contaminans

Pays	Réponse	Recommandations	
Inde	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Indonésie	Pas de réponse	Passer à l'étape suivante	
Malaisie (péninsulaire)	Réponse reçue	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Malaisie (Sabah)	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Malaisie (Sarawak)	Réponse reçue	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Myanmar	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Népal	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Philippines	Réponse reçue	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Thaïlande	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Viet Nam	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce

Dendrobium nobile

Pays	Réponse	Recommandations	
Bhoutan	Réponse reçue	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Chine	Réponse reçue	Eliminer de l'examen	Article IV en cours d'application
Inde	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
République démocratique populaire lao	Pas de réponse	Passer à l'étape suivante	
Myanmar	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Népal	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Thaïlande	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Interdiction du commerce
Viet Nam	Pas de réponse	Passer à l'étape suivante	

Galanthus woronowii

Pays	Réponse	Recommandations	
Géorgie	Pas de réponse	Passer à l'étape suivante	
Fédération de Russie	Pas de réponse	Eliminer de l'examen – WCMC vérifiera la transition entre permis de la Fédération de Russie et permis de la Géorgie	A présent la Géorgie
Turquie	Réponse reçue	Eliminer de l'examen	Article IV en cours d'application

Podophyllum hexandrum

Pays	Réponse	Recommandations	
Afghanistan	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Bhoutan	Réponse reçue	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Chine	Réponse reçue	Eliminer de l'examen	Interdiction des exportations
Inde	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Népal	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce
Pakistan	Pas de réponse	Eliminer de l'examen	Pas de commerce

2. Sélection de nouvelles espèces pour les examens du commerce après la CdP13

Recommandations:

Espèces	Inclure/Exclure
APOCYNACEAE	
<i>Pachypodium bispinosum</i>	Inclure
<i>Pachypodium brevicaulis</i>	Espèce malgache*
<i>Pachypodium succulentum</i>	Inclure
<i>Rauvolfia serpentina</i>	Inclure
CACTACEAE	
<i>Carnegiea gigantea</i>	Exclure
<i>Echinopsis chiloensis</i>	Exclure
<i>Echinopsis pachanoi</i>	Exclure
<i>Echinopsis peruviana</i>	Exclure
<i>Eulychnia acida</i>	Exclure
<i>Opuntia bigelovii</i>	Exclure
<i>Opuntia fulgida</i>	Exclure
<i>Opuntia imbricate</i>	Exclure
<i>Opuntia subulata</i>	Exclure
<i>Stenocereus thurberi</i>	Exclure
CYATHEACEAE	
<i>Cyathea australis</i>	Exclure
<i>Cyathea cunninghamii</i>	Exclure
<i>Cyathea dealbata</i>	Exclure
<i>Cyathea medullaris</i>	Exclure
<i>Cyathea smithii</i>	Exclure
CYCADACEAE	
<i>Cycas revoluta</i>	Exclure
DICKSONIACEAE	
<i>Dicksonia sellowiana</i>	Exclure

Espèces	Inclure/Exclure
EUPHORBIACEAE	
<i>Euphorbia antisiphilitica</i>	Exclure
<i>Euphorbia candelabrum</i>	Inclure
<i>Euphorbia capmanambatoensis</i>	Espèce malgache*
<i>Euphorbia geroldii</i>	Espèce malgache*
<i>Euphorbia gottlebei</i>	Exclure
<i>Euphorbia hedyotoides</i>	Exclure
<i>Euphorbia horombensis</i>	Espèce malgache*
<i>Euphorbia millii</i>	Espèce malgache*
<i>Euphorbia primulifolia</i>	Espèce malgache*
<i>Euphorbia stellata</i>	Inclure
LEGUMINOSAE	
<i>Pterocarpus santalinus</i>	Inclure
LILIACEAE	
<i>Aloe ferox</i>	Inclure
MELIACEAE	
<i>Swietenia macrophylla</i>	Examiner à la 16 ^e session du Comité pour les plantes
<i>Swietenia mahagoni</i>	Exclure
NEPENTHACEAE	
<i>Nepenthes mirabilis</i>	Exclure
ORCHIDACEAE	
<i>Bletilla striata</i>	Exclure
<i>Christensonia vietnamica</i>	Inclure
<i>Coelogyne lentiginosa</i>	Exclure
<i>Cymbidium ensifolium</i>	Exclure
<i>Cymbidium goeringii</i>	Exclure
<i>Cypripedium calceolus</i>	Exclure
<i>Cypripedium japonicum</i>	Exclure
<i>Cypripedium parviflorum</i>	Exclure
<i>Dendrobium aduncum</i>	Exclure
<i>Dendrobium amabile</i>	Exclure
<i>Dendrobium herbaceum</i>	Exclure
<i>Dendrobium monilliforme</i>	Exclure
<i>Encyclia amanda</i>	Exclure
<i>Encyclia guatemalensis</i>	Exclure
<i>Epidendrum ciliare</i>	Exclure
<i>Gastrodia elata</i>	Exclure
<i>Gymnadenia conopsea</i>	Exclure. Le WCMC et les représentants régionaux vérifieront les données du commerce et les questions de rapports
<i>Habenaria acuífera</i>	Exclure

Espèces	Inclure/Exclure
<i>Ludisia discolor</i>	Exclure
<i>Lycaste aromatica</i>	Exclure
<i>Myrmecophila tibicinis</i>	Inclure. Exemple d'orchidée du Belize
<i>Orchis mascula</i>	Exclure
<i>Pleurothallis grobyi</i>	Exclure
<i>Renanthera annamensis</i>	Exclure
<i>Vanilla aphylla</i>	Exclure
PALMAE	
<i>Neodypsis decaryi</i>	Exclure
<i>Ravenea rivularis</i>	Espèce malgache*
PRIMULACEAE	
<i>Cyclamen coum</i>	Exclure
RANUNCULACEAE	
<i>Hydrastis canadensis</i>	Exclure. Les représentants régionaux et les Etats de l'aire de répartition examineront les effets de l'annotation
SCROPHULARIACEAE	
<i>Cistanche deserticola</i>	Exclure
STANGERIACEAE	
<i>Bowenia serrulata</i>	Exclure
TAXACEAE	
<i>Taxus wallichiana</i>	Inclure. Le WCMC examinera les données du commerce du Myanmar et fera rapport au Comité pour les plantes
VALERIANACEAE	
<i>Nardostachys grandiflora</i>	Inclure
ZAMIACEAE	
<i>Macrozamia communis</i>	Exclure
<i>Macrozamia miquelii</i>	Exclure
<i>Macrozamia moorei</i>	Exclure
<i>Macrozamia riedlei</i>	Exclure
<i>Zamia furfuracea</i>	Exclure
ZYGOPHLLACEAE	
<i>Guiaicum officinale</i>	Exclure
<i>Guiaicum sanctum</i>	Exclure

3. Concernant les espèces de Madagascar

Recommandation:

Le Comité pour les plantes devrait envisager de faire à la 16^e session du Comité pour les plantes des recommandations au sujet d'espèces particulières de plantes de Madagascar.

CONVENTION ON INTERNATIONAL TRADE IN ENDANGERED SPECIES
OF WILD FAUNA AND FLORA



Fifteenth meeting of the Plants Committee
Geneva (Switzerland), 17-21 May 2005

PERIODIC REVIEW OF PLANT SPECIES INCLUDED IN THE CITES APPENDICES

The working group comprised observers from Chile, Mexico, Netherlands, Switzerland [J. Luthy (Chairman)], United States of America, UNEP-WCMC, IWMC-World Conservation Trust and TRAFFIC.

The WG had two meetings. It operated in a very productive atmosphere and a consensus on all taxa was reached. The WG analyzed Appendices I and II according to guidelines and recommendations contained in document PC15 Doc. 11, focusing on "pre CoP10 - listings" and on higher taxa. Further, UNEP-WCMC provided trade data for most of the discussed taxa.

The WG drafted a list of "candidate taxa for review", for consideration of the PC, without prioritizing or debating on further action to be taken. This list is included below. For convenience, the taxa were categorized as follows: 1) medicinal plants; 2) timber species; 3 a) ornamental plants of small genera or individual species; and 3 b) ornamental plants of families and big genera.

The list of "candidate taxa for review" contains approximately 20 species in groups 1 - 3 a). *Euphorbia antisiphilitica* is included on request of one range State, Mexico, with the idea that it could possibly be exempted from CITES in the future. Regarding the inclusion of African taxa and *Cycas beddomei* (India), the observer of South Africa, and member of the IUCN Cycads specialist group, was consulted and agreed.

The big higher taxa, included in group 3 b), need some comments.

Cactaceae

Mexico is presently reviewing Mexican taxa listed in Appendix I and a number of taxa have been assessed already (see PC15 Doc. 5.5). The issue of leaf-bearing cacti that were proposed for delisting at CoP12, which was supported by Mexico, was reconsidered. Mexico, as an important range State, proposed to review the two genera *Pereskia* and *Pereskiaopsis*. The United States consider reviewing the genus *Sclerocactus*, with several species native to its territory, listed in Appendix I.

Cycads

There seems to be no obvious need for reviewing Cycad taxa, with the exception of *Cycas beddomei* from India that is listed in Appendix I. Several species are presently included in the Review of Significant Trade.

Tree-ferns

The listing of the genus *Dicksonia* in Appendix II has been reduced to the American populations at CoP12. There seems to be no obvious need for further reviews.

Euphorbias and Aloes

Only a limited number of species of both genera is actually traded in significant quantities. It seems however that it would not be feasible for enforcement reasons to exclude species that are not in trade, which would lead to split-listings. A review of these genera would hence prove difficult to follow-up. What can be done however is reviewing species within these genera that are listed in Appendix I, in order to figure out, whether they meet the criteria. One species of *Aloe*, *A. thorncroftii*, has been delisted from Appendix I to Appendix II at CoP 12 and according to the observer from South Africa there is no need to further revise South African *Aloe* species of Appendix I, for the time being. The remaining species of *Aloe* (17 spp.) and *Euphorbia* (10 spp.) that are listed in Appendix I are all native to Madagascar.

Nepenthes

There are no information that suggest the need for a review.

Orchidaceae

The PC already came to the conclusion that reducing the listing of orchids in Appendix II to the relevant genera proved to be "mission impossible". The approach of the PC now is to exclude artificially propagated hybrids. Several species are proposed for the Review of Significant Trade. Two species of Appendix I have been delisted to Appendix II at CoP 13 (*Cattleya trianaei*, *Vanda coerulea*). Only one further species of Appendix I, *Peristeria elata* from Central America, seems to deserve review.

List of "candidate taxa for review"

Medicinal Plants

Saussurea costus – App. II (1975); App. I (1985)
Dioscorea deltoidea – Appendix II (1975, roots only); Annotation #1 (1985)
Euphorbia antisiphilitica – Appendix II (1975, under succulent *Euphorbia* spp.)

Timber Species

Balmea stormiae – App. I (1975)
Platymiscium pleiostachyum – App. I (1975); App. II with Annotation #1 (1990)
Podocarpus parlatoresi – App. I (1975)

Ornamental Plants, small taxa

Agave arizonica – App. I (1983)
Agave parviflora – App. I (1983)
Agave victoriae-reginae – App. II (1983)
Nolina interrata – App. I (1983)
Tillandsia spp.: *T. kammii*, *T. kautskyi*, *T. mauryana*, *T. sprengeliana*, *T. sucrei*, *T. harrisii* – App. II (1992)
Shortia galacifolia – App. II (1983)
Orothamnus zeyheri – App. I (1975); App. II with annotation #1 (1997)
Protea odorata - App. I (1975); App. II with annotation #1 (1997)
Welwitschia mirabilis – App. I (1975); App. II with annotation #1 (1990)
Hedychium philippinense – App. I (1975); App. II with annotation #1 (1992)

Ornamental Plants, big taxa

Cactaceae: the genera *Pereskia* and *Peresklopsis* – App. II (1975, c. 18 spp.) and *Sclerocactus* (App. I/II. App. I: 1 sp. 2003, all other 1983, 8 spp. + 1 ssp.; all other App. II, 1975)
Cycads: *Cycas beddomei* – App. II (1977); App. I (1987)
Didieraceae spp. – App. II (1975, 11 spp.)
Euphorbia spp.: All species of App. I (10 spp., Madagascar)
Aloe spp.: All Madagascan species of App. I (17 spp.)
Orchidaceae spp.: *Peristeria elata* – App. I (1975)

CONVENTION ON INTERNATIONAL TRADE IN ENDANGERED SPECIES
OF WILD FAUNA AND FLORA



Fifteenth meeting of the Plants Committee
Geneva (Switzerland), 17-21 May 2005

SYNERGY BETWEEN CITES AND CBD

The working group comprised the observers from Austria [M. Kiehn (Co-Chairman)], Mexico [H. Benítez (Co-Chairman)], Canada, France, Germany, Namibia, South Africa, United States of America, IUCN – The World Conservation Union, Fauna and Flora International, TRAFFIC and COMURNAT.

Mandate: TWO ELEMENTS

1. Decision 13.8

The Plants Committee shall link its activities and collaborations with the CBD Global Strategy for Plant Conservation (GSPC), especially regarding target XI 'No species of wild flora endangered by international trade', and with other CBD-related issues.

2. Notification 2005/017 "Synergy between CITES and CBD" Secretariats review of the Vilm report

Specific task: Link activities of PC with decisions 13.2-13.5

13.2 The Standing Committee, at its 53rd meeting, shall:

- a) consider the findings and recommendations of the Vilm report, taking into account the Secretariat's conclusions (referred to in Decision 13.5), and any comments by the Parties, and identify possible priority actions to improve synergies between the two Conventions in areas of common concern in order to contribute to reaching the WSSD 2010 target, considering *inter alia* Sustainable Use, the Ecosystem Approach and Access and Benefit Sharing¹; and
- b) provide guidance, on that basis, to the Standing Committee's Strategic Plan Working Group on the items to be considered in the revision of the Strategic Vision and Action Plan.

13.3 Following its discussions on the outcomes of the Vilm report, the Standing Committee shall provide guidance to the Secretariat so as to revise, in conjunction with the CBD Secretariat, the Work Plan for Implementation of Joint Activities attached to the Memorandum of Cooperation between them, before the 14th meeting of the Conference of the Parties.

Directed to the Secretariat

13.4 The Secretariat shall, in collaboration with the Chairmen of the Animals and Plants Committees, review the findings and recommendations of the Vilm report in order to identify its most relevant aspects.

- 13.5 The Secretariat shall make its conclusions available to the Parties at least 90 days before the 53rd meeting of the Standing Committee, in order to enable Parties to submit comments for consideration by the Standing Committee.

Suggested procedure:

- 1) Based on PC14.18 to evaluate the data mentioned and any progress since 2004 and a way to report back to CBD and to CoP14.
- 2) To look for additional elements arising from Vilm recommendations (eg. Best practices examples of PC work, potential for projects supported by GEF, etc.) and report to SC53.
- 3) Review the “desired changes” on notification 2005/017 for potential activities of the PC work to report back to SC53.

Relating to step 1 of the proposed procedure

The WG agreed on the need to develop a strategy to demonstrate CITES PC activities in the context of target 11 of the GSPC to be finished until the next PC.

The WG recognized that potentially all CITES listed species fall into target 11 of GSPC “No Species of Flora endangered by international trade”

The WG agreed upon the following elements of such a strategy including goals and indicators:

RELATING TO LISTING SPECIES

Include all species in need of protection under CITES into the appendices when appropriate.

RELATING TO ACTIVITIES FOR APPENDIX I SPECIES

- a) CITES Secretariat can provide Appendix I Plant list of Species to SCBD for CBD parties and/or GSPC focal points, making sure that CBD Parties:
 - i) are aware of CITES measures in place
 - ii) take Appendix I species into attention in their *in situ*, *ex situ* and sustainable use actions
 - iii) consider them in actions outlined in their National Biodiversity Strategies and Action Plans (NBSAPs).
- b) See potential of Resolution Conf. 13.9 Encouraging cooperation between Parties with *ex situ* breeding operations of Appendix I species and those with *in situ* conservation programs.

INDICATORS

- Downlisting as an indicator of successful measures
- New listings and uplistings as a result of careful monitoring
- Monitoring the conservation status of Appendix I species using standard IUCN categories and criteria in order to monitor change and determine conservation strategies

ACTIVITIES FOR APPENDIX II SPECIES

- Conservation assessments and other processes like:
 - i) Significant trade process for Appendix II species
 - ii) Analysis of available data (e.g. Cycad conservation assessments)
 - iii) Outputs of periodic review analyses
 - iv) Monitor UNEP-WCMC trade artificially propagated data as a complementary indication for reduced pressure on wild populations
 - v) NDFs. Best practice examples of NDF as sustainable use like document PC15 Inf. 10 on international standard for sustainable wild collection of medicinal aromatic plants.

OTHER ACTIVITIES

Best practices examples like avoiding listing species through promoting sustainable use and involvement of parties (like Harpagophytum).

Further WORK

- a) Create an intersessional group to do follow up work and develop a strategy
- b) Create a document incorporating a revised version of document PC14 Doc.18 and submit this document to SC 53.
- c) Monitoring progress of CITES on Target 11.
- d) Supporting awareness on CITES support to target 11 through activities such as the proposal of TRAFFIC to organize a side event in SBSTTA 11.

Relating to steps 2 and 3 of the proposed procedure

It was agreed that best practice examples of projects showing synergy between CITES and CBD should be collected. This process should be initiated by a notification of the Secretariat to the Parties and by activities of the Regional Representatives asking for documented cases of synergies with a minimum description of one or two lines and the name of a contact person.

It was agreed to make some proposals for additions to the annex of Notification 2005/017 "Synergy between CITES and CBD" Secretariats review of the Vilm Report, as outlined below*:

Annex to Notification to the Parties No. 2005/017 of 6 April 2005

Secretariat's review of the Vilm report on CITES-CBD synergy

The following is the Secretariat's review of the findings and recommendations of the report of the Expert Workshop Promoting CITES-CBD Cooperation and Synergy (International Academy for Nature Conservation, Isle of Vilm, Germany, 20-24 April 2004) contained in document CoP13 Doc. 12.1.1, Annex 2. This review was carried out and is being distributed in accordance with Decisions 13.4 and 13.5.

The Vilm report offers a broad range of conclusions and recommendations concerning improved cooperation and synergy between CITES and CBD. Many of the issues discussed in Vilm, as well as the conclusions and recommendations of the Expert Group, were brought up in Committee and Plenary sessions during the 13th meeting of the Conference of the Parties (Bangkok, 2004). This led the Conference of the Parties to adopt new Resolutions and Decisions and to revise existing Resolutions, namely:

- Resolution Conf. 8.3 (Rev. CoP13) on Recognition of the benefits of trade in wildlife
- Resolution Conf. 13.2 on Sustainable use of biodiversity: Addis Ababa Principles and Guidelines
- Resolution Conf. 13.4 on Conservation of and trade in great apes
- Resolution Conf. 13.9 on Encouraging cooperation between Parties with *ex situ* breeding operations and those with *in situ* conservation programmes
- Resolution Conf. 13.10 on Trade in alien invasive species
- Resolution Conf. 13.11 on Bushmeat
- Decision 13.1 on Strategic Vision
- Decisions 13.2 to 13.5 on Synergy between CITES and CBD
- Decisions 13.6 and 13.7 on Addis Ababa Principles and Guidelines for the Sustainable Use of Biodiversity

* New text is underlined, deleted text is ~~struck through~~.

- Decision 13.8 on Global Strategy for Plant Conservation
- Decisions 13.74 and 13.75 on National wildlife trade policy reviews
- Decisions 13.76 and 13.77 on Further work on economic incentives
- Decision 13.78 on Relationship between *ex situ* production and *in situ* conservation
- Decision 13.92 on Reporting requirements
- Decisions 13.101 to 13.103 on Bushmeat
- Decisions 13.104 and 13.105 on Master's course on Management, Access and Conservation of Species in Trade.

As the purpose of this review is to assist the Standing Committee in identifying possible priority actions to improve synergies between the two Conventions in areas of common concern, matters that are already being addressed through the Resolutions and Decisions above have not been considered in the Secretariat's review.

All of the conclusions and recommendations of the Vilm report have merit, and these should be regarded as representing a wide and informed perspective on CITES-CBD interaction. Nevertheless, several areas are of particular importance in furthering collaboration and synergy between the two Conventions and are presented below for comment by the Parties.

Desired changes

The Vilm report identifies a number of desired changes in order to achieve better cooperation and synergy between the two Conventions. The most relevant changes include:

- strengthening sustainable development and benefits for local communities in the CITES context, and strengthening species conservation issues in the CBD context;
- improving communication ~~both~~ nationally, regionally and internationally;
- implementing more effectively the making of CITES non-detriment findings;
- developing integrated management for sustainable use and conservation of species;
- ensuring mutual support between the Conventions concerning access and benefit-sharing;
- ensuring that CITES implementation benefits from the experiences and knowledge from the CBD, and that CBD processes integrate more effectively CITES concerns, processes and experience; and
- ensuring that Parties to CBD and CITES, as well as Convention bodies, interpret their respective mandates in a manner which facilitates cooperation.

The following activities identified in the Vilm report are particularly relevant towards achieving the above changes:

a) General recommendations

- Documenting case examples of synergy between CITES and CBD, concerning national coordination, project implementation and other areas that mutually support the objectives of both Conventions.
- Encouraging the development of complementary CITES and CBD national legislation (through National Biodiversity Strategies and Action Plans).
- Improving communication between the two Conventions on areas of overlap

b) Sustainable use

- Strengthening sustainable development by (a) improving the making of non-detriment findings and (b) developing indicators for sustainability.

c) Access and benefit-sharing

- Providing CBD with CITES experiences on the design and implementation of licensing and permitting systems.
- Including access and benefit-sharing issues in CITES outreach and capacity-building activities and materials to ensure that decisions taken under CITES are compatible with the obligations of the Parties to CBD.

d) The ecosystem approach

- Improving communication between the two Conventions on areas of overlap with respect to ecosystem approaches.

e) Linking CBD to CITES approaches

- Enhancing attention to CITES-listed species in designing and implementing CBD programmes of work, with particular attention to the recovery of threatened species.
- Ensuring site-based CBD activities reinforce CITES management and trade controls, especially for promoting the recovery of Appendix-I species.
- Integrating CITES implementation in the development and implementation of National Biodiversity Strategies and Action Plans.
- Using CITES species as indicators under CBD processes.
- Encouraging CBD to take advantage of CITES expertise.

GSPC targets in which the work of CITES contributes

(A) Understanding and documenting plant diversity		
(1) A widely accessible working list of known plant species, as a step towards a complete world flora.	Yes	Work of the Nomenclature Committee, Periodic review of the Appendices and significant trade process. CITES Checklists produced for various groups of plants including orchids, cacti, other succulents and bulb genera.
(2) A preliminary assessment of the conservation status of all known plant species, at national, regional and international levels.	Yes	The <u>routine</u> work of Scientific Authorities, the Plants Committee, the Significant Trade process, <u>creates data which should or could contribute to this</u> all contribute to this <u>process.</u>
(3) Development of models with protocols for plant conservation and sustainable use, based on research and practical experience.	Yes	Article 4 and best practice examples e.g. <i>Guaicum</i> . Setting quotas and non-detriment findings.
(B) Conserving plant diversity		
(4) At least 10 per cent of each of the world's ecological regions effectively conserved.	No	
(5) Protection of 50 per cent of the most important areas for plant diversity assured.	No	
(6) At least 30 per cent of production lands managed consistent with the conservation of plant diversity.	No	
(7) 60 per cent of the world's threatened species conserved <i>in situ</i> .	Yes	Identifying Appendix I species helps in establishing protected areas. Second, when there is sustainable use <i>in situ</i> studies (e.g. <i>Harpagophytum</i>) it provides an incentive for <i>in situ</i> conservation. <u>Make use of Res. Conf 13.9 cooperation between Parties with <i>ex situ</i> breeding operations and those with <i>in situ</i> conservation programmes</u> <u>Listing species in App II requires a NDF for any trade that explicitly promotes <i>in situ</i> conservation</u> <u>Listing species in App I aims to eliminate trade as a threat to <i>in situ</i> populations</u> <u>Listing in CITES appendices may require management that also benefits non-target species <i>in situ</i> (e.g. management & Ramin)</u>
(8) 60 per cent of threatened plant species in accessible <i>ex situ</i> collections, preferably in the country of origin, and 10 per cent of them included in recovery and restoration programmes.	Yes	Listing has created higher motivation for conservation work as opposed to simple collecting. Because they are listed, seeds of cacti in Mexico are cultivated <i>in situ</i> instead of flowing out of country. <u>Make use of Res. Conf 13.9 cooperation between Parties with <i>ex situ</i> breeding operations and those with <i>in situ</i> conservation programmes</u>

(9) 70 per cent of the genetic diversity of crops and other major socio-economically valuable plant species conserved, and associated indigenous and local knowledge maintained.	No	
(10) Management plans in place for at least 100 major alien species that threaten plants, plant communities and associated habitats and ecosystems.	No	Conf 13.10 Trade in alien invasive species.
(C) Using plant diversity sustainably		
(11) No species of wild flora endangered by international trade.	Yes	Everything CITES does contribute to this target.
(12) 30 per cent of plant-based products derived from sources that are sustainably managed.	Yes	Annotations in CITES ensure to target commodities and through NF 's ensures sustainable use of the to species listed in the Appendices bring products into consideration.
(13) The decline of plant resources, and associated indigenous and local knowledge, innovations and practices that support sustainable livelihoods, local food security and health care, halted.	Yes	Non-detriment findings contribute to the sustainable use of CITES listed species. at a minor level.
(D) Promoting education and awareness about plant diversity		
(14) The importance of plant diversity and the need for its conservation incorporated into communication, educational and public – awareness programmes.	Yes	Training courses, web pages, technical reports, slide packs, CD-ROM, training officer.
(E) Building capacity for the conservation of plant diversity		
(15) The number of trained people working with appropriate facilities in plant conservation increased, according to national needs, to achieve the targets of this Strategy.	Yes	Training courses, web pages, technical reports, slide packs, CD-ROM, training officer.
(16) Networks for plant conservation activities established or strengthened at national, regional and international levels.	Yes	CITES is a network. Regional directories are an expression of the network.

CONVENTION ON INTERNATIONAL TRADE IN ENDANGERED SPECIES
OF WILD FAUNA AND FLORA

Fifteenth meeting of the Plants Committee
Geneva (Switzerland), 17-21 May 2005

Strategic and administrative matters

SYNERGY BETWEEN CITES AND THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY (CBD)

1. This document has been submitted by the Plants Committee.
2. Decision 13.8 regarding the Global Strategy for Plant Conservation directs the Plants Committee to: *link its activities and collaborations with the CBD Global Strategy for Plant Conservation (GSPC), especially regarding target XI 'No species of wild flora endangered by international trade', and with other CBD-related issues.*
3. The Plants Committee at its fifteenth meeting in Geneva (Switzerland), 17-21 May 2005, considered the scope of its work against all the targets of the Global Strategy for Plant Conservation. The results of the general deliberations are presented in Annex 1 of this information document.
4. The Plants Committee will continue to develop a strategy to further demonstrate its activities particularly in the context of the GSPC target XI.
5. In the context of the discussions during its fifteenth meeting, the Plants Committee also considered Notification to the Parties No.2005/017 of 6 April 2005 which outlines the conclusions of the Secretariat with respect to the findings and recommendations of the Vilm report (SC53 Doc. 8) and offers the following comments for consideration by the Standing Committee:
6. The Plants Committee notes the desired changes identified in the Vilm report and suggests the desired change on "improving communication both nationally and internationally" is also appropriate at the regional level.
7. The Plants Committee notes the activities identified as particularly relevant towards achieving the desired changes and suggestion in addition, under "General recommendations", the recommendation for *improving communication between the two Conventions on areas of overlap* and, under "Linking CBD to CITES approaches", the recommendation for *encouraging CBD to take advantage of CITES expertise* are also relevant toward achieving the desired changes for improved cooperation and synergy between CITES and CBD.

Activities of CITES and especially the CITES PC in the context of the GSPC

(A) Understanding and documenting plant diversity		
(1) A widely accessible working list of known plant species, as a step towards a complete world flora.	Yes	Work of the Nomenclature Committee, Periodic review of the Appendices and significant trade process. CITES Checklists produced for various groups of plants including orchids, cacti, other succulents and bulb genera.
(2) A preliminary assessment of the conservation status of all known plant species, at national, regional and international levels.	Yes	The routine work of Scientific Authorities, the Plants Committee, and the Significant Trade process create data which should or could contribute to this process.
(3) Development of models with protocols for plant conservation and sustainable use, based on research and practical experience.	Yes	Article 4 and best practice examples, e.g., <i>Guaiacum</i> . Setting quotas and non-detriment findings.
(B) Conserving plant diversity		
(4) At least 10 per cent of each of the world's ecological regions effectively conserved.	No	
(5) Protection of 50 per cent of the most important areas for plant diversity assured.	No	
(6) At least 30 per cent of production lands managed consistent with the conservation of plant diversity.	No	
(7) 60 per cent of the world's threatened species conserved <i>in situ</i> .	Yes	<p>Identifying App. I species helps in establishing protected areas.</p> <p>When there is sustainable use <i>in situ</i> (e.g. <i>Harpagophytum</i>) it provides an incentive for <i>in situ</i> conservation.</p> <p>Making use of Res. Conf 13.9 (cooperation between Parties with <i>ex situ</i> breeding operations and those with <i>in situ</i> conservation programmes) helps <i>in situ</i> conservation.</p> <p>Listing species in App. II requires a NDF for any trade that explicitly promotes <i>in situ</i> conservation.</p> <p>Listing species in Appendix I aims to eliminate trade as a threat to <i>in situ</i> populations.</p> <p>Listing in CITES appendices may require management that also benefits non-target species <i>in situ</i> (e.g. management & Ramin).</p>

(8) 60 per cent of threatened plant species in accessible <i>ex situ</i> collections, preferably in the country of origin, and 10 per cent of them included in recovery and restoration programmes.	Yes	Listing has created higher motivation for conservation work as opposed to simple collecting. Because they are listed, seeds of cacti in Mexico are cultivated <i>in situ</i> instead of flowing out of country. Make use of Res. Conf 13.9 (cooperation between Parties with <i>ex situ</i> breeding operations and those with <i>in situ</i> conservation programmes).
(9) 70 per cent of the genetic diversity of crops and other major socio-economically valuable plant species conserved, and associated indigenous and local knowledge maintained.	No	
(10) Management plans in place for at least 100 major alien species that threaten plants, plant communities and associated habitats and ecosystems.	No	Conf. 13.10 Trade in alien invasive species.
(C) Using plant diversity sustainably		
(11) No species of wild flora endangered by international trade.	Yes	Everything CITES does contribute to this target.
(12) 30 per cent of plant-based products derived from sources that are sustainably managed.	Yes	Annotations in CITES enable regulation of certain target commodities, and through NDF's, CITES regulations promote sustainable use of the species listed in the Appendices.
(13) The decline of plant resources, and associated indigenous and local knowledge, innovations and practices that support sustainable livelihoods, local food security and health care, halted.	Yes	Non-detriment findings contribute to the sustainable use of CITES listed species.
(D) Promoting education and awareness about plant diversity		
(14) The importance of plant diversity and the need for its conservation incorporated into communication, educational and public – awareness programmes.	Yes	Training courses, web pages, technical reports, slide packs, CD-ROMs, training officer, capacity building unit.
(E) Building capacity for the conservation of plant diversity		
(15) The number of trained people working with appropriate facilities in plant conservation increased, according to national needs, to achieve the targets of this Strategy.	Yes	Training courses, web pages, technical reports, slide packs, CD-ROMs, training officer, capacity building unit.
(16) Networks for plant conservation activities established or strengthened at national, regional and international levels.	Yes	CITES is a network. Regional directories are an expression of the network.

CONVENTION ON INTERNATIONAL TRADE IN ENDANGERED SPECIES
OF WILD FAUNA AND FLORA



Fifteenth meeting of the Plants Committee
Geneva (Switzerland), 17-21 May 2005

ANNOTATIONS FOR MEDICINAL PLANTS INCLUDED IN APPENDIX II

1. The Working Group (WG) convened 18.5.2005, 9:10-10:40 hrs and was chaired by Uwe Schippmann (Germany). Basis for discussion was PC15 Doc.17 and partly PC15 Doc.10.2.2.
2. CoP13 Dec.13.50 calls for annotations which adequately reflect the major commodities in trade. Based on the interventions made by representatives and observers already in the PC plenary session on May 17 it was decided that the generic recommendation in PC15 Doc 17 paragraph 24 should not be followed. It was agreed that a species specific approach would be taken. The WG therefore discussed the trade situation and decided upon appropriate annotations or further action for the species in PC 15 Doc.17 paragraphs 11-20. Decisions of the WG on revised annotations are summarized in tables 1 and 2.
3. *Taxus chinensis*, *T. fuana*, *T. cuspidata*, *T. sumatrana*, and *T. wallichiana*: Delegates from CN and US, the proponent countries for these species and its annotation #10, summarized that the intention of the annotation was to exclude the retail trade of packaged medicines from CITES controls. The term "finished pharmaceutical products" was found to be too ambiguous and a possible way for circumvention of controls. After some discussion delegates of CN, CA and CN were asked to draft a more appropriate wording (cf. table 2).
4. *Podophyllum hexandrum*: This species is under review in the Significant Trade process. No information was available for the WG's discussion and the drafting of an appropriate annotation was deferred to IUCN-MPSG and the supervisory group.
5. *Hydrastis canadensis*: It was confirmed by participants that goldenseal roots are sometimes powdered prior to export to avoid CITES paperwork. It was agreed to change the annotation to include powder. The use of #10 rev was considered and delegates of US and CA indicated a need to consult internally on the appropriateness of regulating commodities such as leaves or extract as would occur under #10 rev.
6. *Panax ginseng*, *P. quinquefolius*: The focus of CITES controls on roots and parts of roots was found to be appropriate and the first part of #3 to be well phrased. It was agreed that the annotation would be even improved by deleting the second part of the annotation after the comma which lists a number of undefined terms while not adding relevant substance. The proposed #3 rev. positively defines what is included in CITES controls.
7. *Pterocarpus santalinus*: This tree species is in demand as a quality timber, a source of dyes and as incense. It was agreed that trade in powder and extract should be covered by CITES controls. It was also agreed that finished products such as furniture and musical instruments should stay exempt from CITES controls. The chair and the delegate from COMURNAT were asked to draft an appropriate annotation. Table 2 contains proposed #7 rev.

8. It was proposed to move the *Vanilla* related text of #8(d) to #1 and annotate Orchicaceae ssp. in App. II with #1 rev. (cf. table 2). This would make #8 redundant.

Table 1: Proposed revised annotations for medicinal plant species in Appendix II

Taxon	Current Annot.	Problem	Proposed Annotation
<i>Taxus chinensis</i> , <i>T. fuana</i> , <i>T. cuspidata</i> , <i>T. sumatrana</i> , <i>T. wallichiana</i>	#10	Term "finished ... product" not precise enough	#10 rev.
<i>Adonis vernalis</i>	#2		#10 rev.
<i>Guaiacum</i> spp.	#2	Resin, extract and oil are presently exempt but should be covered by controls	#10 rev.
<i>Podophyllum hexandrum</i>	#2	No information available	deferred
<i>Rauvolfia serpentina</i>	#2	Alkaloids extracted from the roots presently exempt but should be covered by controls	#10 rev.
<i>Hydrastis canadensis</i>	#3	US and CA to consult internally on significance of commodities such as cut leaves and extract	deferred
<i>Nardostachys grandiflora</i>	#3	Oil and powder presently exempt but should be covered by controls	#10 rev.
<i>Panax ginseng</i> , <i>Panax quinquefolius</i>	#3	Existing annotation worked well, text after comma not needed	#3 rev.
<i>Picrorhiza kurrooa</i>	#3	Oil are presently exempt but should be covered by controls	#10 rev.
<i>Pterocarpus santalinus</i>	#7	Powder and extract should be covered by CITES controls. Furniture and musical instruments should stay exempt.	#7 rev.

Table 2: Current and revised Annotations for medicinal plants

	Current version	Revised version
#1	Designates all parts and derivatives, except: a) seeds, spores and pollen (including pollinia); b) seedling or tissue cultures obtained in vitro, in solid or liquid media, transported in sterile containers; and c) cut flowers of artificially propagated plants.	add: d) fruits and parts and derivatives thereof of artificially propagated plants of the genus <i>Vanilla</i> .
#2	Designates all parts and derivatives, except: a) seeds and pollen; b) seedling or tissue cultures obtained in vitro, in solid or liquid media, transported in sterile containers; c) cut flowers of artificially propagated plants; and d) chemical derivatives and finished pharmaceutical products.	[redundant]
#3	Designates whole and sliced roots and parts of roots, excluding manufactured parts or derivatives such as powders, pills, extracts, tonics, teas and confectionery.	Designates whole and sliced roots and parts of roots.
#7	Designates logs, wood-chips and unprocessed broken material.	Designates logs, wood-chips, powder and extracts.
#8	Designates all parts and derivatives, except: a) seeds and pollen (including pollinia); b) seedling or tissue cultures obtained in vitro, in solid or liquid media, transported in sterile containers; c) cut flowers of artificially propagated plants; and d) fruits and parts and derivatives thereof of artificially propagated plants of the genus <i>Vanilla</i> .	[redundant]
#10	Designates all parts and derivatives except: a) seeds and pollen; and b) finished pharmaceutical products.	Designates all parts and derivatives except: a) seeds and pollen; and b) finished pharmaceutical products packaged and ready for retail trade.

CONVENTION ON INTERNATIONAL TRADE IN ENDANGERED SPECIES
OF WILD FAUNA AND FLORA



Fifteenth meeting of the Plants Committee
Geneva (Switzerland), 17-21 May 2005

ANNOTATIONS OF PLANTS LISTED IN APPENDICES II AND III

The working group comprised the regional representatives of Africa (D. Hafashimana), Central and South America and the Caribbean (D.I. Rivera), Europe (G. Frenguelli), North America [R. Gabel (Chairman)], observers from Canada, China, France, Germany, Italy, Mexico, Republic of Korea, South Africa, United States of America, UNEP-WCMC, IUCN-The World Conservation Union and IWMC-World Conservation Trust.

The Chairman opened the discussion by noting that previous Resolutions had existed (e.g., Conf. 4.24) in which the Parties had agreed to include all parts and derivatives unless listings were annotated otherwise. It was further noted that, even after repeal of these Resolutions, such guidance had existed in the Interpretation of the Appendices. The Chairman therefore suggested that it might be preferable to reinstate such guidance in a Resolution.

The observer from IWMC-World Conservation Trust noted that the Appendices are binding whereas Resolutions are not. He therefore suggested that it might be preferable to reinstate the previous Interpretation of the Appendices that included all parts and derivatives unless otherwise annotated. He further suggested that Resolution Conf. 11.21 on Annotations be amended to indicate that the Secretariat should not make substantive amendments to the Interpretation of the Appendices without a specific decision from the Conference of the Parties. He also drew attention to the fact that the Parties had taken decisions early in the history of the Convention (e.g., at CoP2 and CoP4) to include all parts and derivatives unless listings were otherwise annotated. Finally, he advised that, because changes had been made to the Interpretations of the Appendices without a decision from the Parties, the Plants Committee could refer the matter to the Standing Committee to reinstate the pertinent sections.

The observer from Germany clarified that Resolution Conf. 9.6 (Rev.) was not appropriate for supporting inclusion of all parts and derivatives in unannotated listings, because it merely clarified what is readily recognizable. He also noted that something should be done to ensure that proposals submitted without an annotation are presumed to include all parts and derivatives so that amendments at a CoP could be considered a reduction in scope and therefore permissible.

Several observers suggested that Resolution Conf. 9.24 (Rev. CoP13) should be amended to require that proposals to amend the Appendices should specify which parts and derivatives are to be included. However, it was noted that such guidance already exists in the Resolution and proposals are still submitted without annotations to reflect the full scope intended by the proponent.

The observer from France noted that Article I of the Convention advised that only designated parts and derivatives are included in listings of Appendix-II and -III plants, so she questioned how an unannotated listing could be interpreted as including all parts and derivatives. It was concluded by the group that the

Parties could decide that, unless otherwise specifically indicated by annotation, all parts and derivatives are designated for inclusion in the Appendices when a species is listed without an annotation.

The observer from Germany suggested that Resolution Conf. 11.21 on Annotations could be amended to address our concerns. However, she also noted that this resolution only pertains to Appendices I and II. The group noted that Resolution Conf. 9.25 (Rev.) pertaining to listings of species in Appendix III should be reviewed and amended as necessary to also ensure that all parts and derivatives are included in unannotated listings. The Working Group agreed that an intersessional drafting group should be established by the Plants Committee to develop appropriate amendments for Resolutions Conf. 11.21 and Conf. 9.25 (Rev.) and present them to the next meeting of the Plants Committee for further discussion, with the ultimate goal of presenting a proposal to CoP14.

Finally, it was noted that there are few unannotated species in the Appendices, but they should be reviewed to determine whether amendment proposals are needed to add annotations or whether they will be appropriately listed without annotation if the aforementioned Resolutions are amended. The Chairman advised that the United States will review *Dudleya*, but noted that someone needs to consult with Madagascar about the affected species of palms to determine what action is necessary. One Appendix-III plant species from Costa Rica was identified as possibly requiring review.

CONVENTION ON INTERNATIONAL TRADE IN ENDANGERED SPECIES
OF WILD FAUNA AND FLORA



Fifteenth meeting of the Plants Committee
Geneva (Switzerland), 17-21 May 2005

IMPLEMENTATION OF THE ANNOTATION FOR ORCHIDACEAE SPP. INCLUDED IN APPENDIX II

The working group comprised the regional representatives of Asia [W. Thitiprasert (Chairman), Irawati], Oceania (G. Leach), observers from China, Colombia, Czech Republic, Germany, Malaysia, Mexico, Slovakia, Switzerland, Thailand and IWMC-World Conservation Trust and TRAFFIC.

Draft questionnaire

1. Is the annotation implemented?
If yes, when and how (by what legislation)?
2. Do you consider that the application of the annotation is effective?
3. Do you consider that the annotation is useful? (Please explain why?)
4. Have you observed any increase in illegal activities resulting from the implementation of the annotation (if so, in what manner?)
5. Do you find the current annotation easily applicable? If not, would you prefer the attached version?

Draft annotation for artificially propagated orchid hybrids, for consideration at PC15

Artificially propagated hybrids of the genera *Cymbidium*, *Dendrobium*, *Phalaenopsis* and *Vanda* are not subject to the provisions of the Convention if:

- a) Specimens are readily recognizable as artificially propagated and do not show any signs of having been collected in the wild such as mechanical damage or strong dehydration resulting from collection, irregular growth and heterogeneous size and shape within a taxon and shipment, algae or other epiphyllous organisms adhering to leaves, or damage by insects or other pest; and
- b) i) when shipped in non flowering state, the specimens must be traded in shipments consisting of individual containers (such as cartons, boxes, crates or individual shelves of CC-containers) each containing 20 or more plants of the same hybrid; the plants within each container must exhibit a high degree of uniformity and healthiness; and the shipment must be accompanied by documentation, such as an invoice, which clearly states the number of plants of each hybrid; or

- ii) when shipped in flowering state, with at least one fully open flower per specimen, no minimum number of specimens per shipment is required but specimens must be professionally processed for commercial retail sale, e.g. labelled with printed labels and packaged with printed packages; and labels or packages indicate the name of the hybrid and the country of final processing, and allow easy verification of appropriate use of these labels or packages.

Plants not clearly qualifying for the exemption must be accompanied by appropriate CITES documents.

Liste des participants

Member/Miembro/Membre

AFRICA/ÁFRICA/AFRIQUE

KHAYOTA Beatrice
Centre for Biodiversity
National Museums of Kenya
P.O. Box 40658-00100
NAIROBI
Kenya

T: + 254 (20) 374 21 61; 374 21 64
F: + 254 (20) 374 14 24
E: cbd@museums.or.ke;
bkhayota@hotmail.com

HAFASHIMANA David
Senior Forest Inspector
Department of Environmental Affairs
Forestry Inspection Division
Ministry of Water, Lands and Environment
P.O. Box 7096
KAMPALA
Uganda / Ouganda

T: + 256 (41) 25 03 11; 34 06 84
F: + 256 (41) 23 08 91; 34 06 83
E: davidhaf2000@yahoo.com;
davidh@ugandaforests.org

ASIA/ASIE

IRAWATI
Botanic Gardens of Indonesia
Ir. H. Juanda 13
BOGOR 16122
Indonesia / Indonésie

T: + 62 (251) 32 23 59
C: + 62 (812) 805 35 11
F: + 62 (251) 32 21 87
E: irawati@indosat.net.id

THITIPRASERT Wichar
Director
Post-harvest and Processing Research and
Development Office
Department of Agriculture, Chatuchak
Paholyothin Road, Jatujak
BANGKOK

Thailand / Tailandia / Thaïlande

T: + 66 (0) 2 579 57 88; 940 68 68
F: + 66 (2) 579 57 88
E: wichar@inet.co.th;
wichar@doa.go.th

CENTRAL AND SOUTH AMERICA AND THE CARIBBEAN/AMÉRICA CENTRAL, DEL SUR Y EL CARIBE/AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD ET CARAÏBES

RIVERA Dora Ingrid
Autoridad Científica
Escuela de Ciencias Biológicas
Universidad Nacional
HEREDIA
Costa Rica

T: + 506 277 33 13; 277 33 24;
277 33 31
C: + 506 372 29 80
F: + 506 237 64 27
E: drivera@una.ac.cr

MERELES H. María Fátima
Departamento de Botánica
Facultad de Ciencias Químicas
Universidad Nacional de Asunción
C.C. 11001 - 3291
Campus UNA
ASUNCIÓN
Paraguay

T: + 595 (21) 58 55 62; 58 55 63
F: + 595 (21) 58 55 64
E: fmereles@sce.cnc.una.py;
fmereles@qui.una.py

EUROPE/EUROPA

FRENGUELLI Giuseppe
Università di Perugia
Facoltà di Agraria
Dipartimento di Biologia Vegetale
Borgo XX Giugno, 74
I-06121 PERUGIA
Italy / Italia / Italie

T: + 39 (075) 585 64 06; 585 64 05
F: + 39 (075) 585 64 25
E: freng@unipg.it

CLEMENTE MUÑOZ Margarita A.
Universidad de Córdoba/Jardin Botánico
Avenida de Linneo s/n
E-14004 CÓRDOBA
Spain / España / Espagne

T: + 34 (957) 20 31 54; 21 80 47
F: + 34 (957) 29 53 33
E: cr1clmum@uco.es

NORTH AMERICA/AMÉRICA DEL NORTE/AMÉRIQUE DU NORD

GABEL Robert
Chief, Division of Scientific Authority
US Fish and Wildlife Service
4401 N. Fairfax Drive
Room 750
ARLINGTON, VA 22203-3247
**United States of America / Estados Unidos de América
/ Etats-Unis d'Amérique**

T: + 1 (703) 358 17 08
F: + 1 (703) 358 22 76
E: roddy_gabel@fws.gov

OCEANIA/OCEANÍA/OCÉANIE

LEACH Greg
Director, Biodiversity Conservation
Department of Infrastructure, Planning and
Environment
P.O Box 496
PALMERSTON, NT 0831
Australia / Australie

T: + 61 (8) 89 99 45 20
C: + 61 (401) 11 84 54
F: + 61 (8) 89 99 45 27
E: greg.leach@nt.gov.au

Alternate member/Miembro suplente/Membre suppléant

LÜTHY Jonas
Federal Veterinary Office
Schwarzenburgstrasse 155
CH-3003 BERN
Switzerland / Suiza / Suisse

T: + 41 (031) 323 56 86
F: + 41 (31) 323 56 86
E: jonas.luethy@bvet.admin.ch

SINCLAIR Adrienne
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
351 St. Joseph Blvd.
GATINEAU, QUEBEC
K1A 0H3
Canada / Canadá

T: + 1 (819) 953 95 15
F: + 1 (819) 994 36 84
E: adrienne.sinclair@ec.gc.ca

Observer, Party/Observador, Parte/Observateur, Partie

AUSTRIA / AUTRICHE

KIEHN Michael
Institute of Botany,
University of Vienna
Rennweg 14
A-1030 WIEN

T: + 43 (1) 427 75 41 98
F: + 43 (1) 42 77 95 41
E: michael.kiehn@univie.ac.at

LINHART Peter
Assistant to the Director
Federal Ministry of Agriculture, Forestry,
Environment and Water Management
Division for Nature Conservation and Species
Protection
c/o Schönbrunner Tiergarten GesmbH
Maxingstrasse 13 b
A-1130 WIEN

T: + 43 (664) 432 21 94
F: + 43 (1) 879 34 14
E: plinhart@zoovienna.at

BOTSWANA

MOSIMANYANA Ephraim
Ministry of Environment, Wildlife and Tourism
Private Bag BO 199
GABORONE

T: + 267 391 49 55
F: + 267 319 13 46
E: emosimanyana@gov.bw

NSOSO Budzanani
Ministry of Environment, Wildlife & Tourism
Private Bag 00424
GABORONE

T: + 267 395 07 40
F: + 267 395 07 46
E: bnsoso@gov.bw

CANADA / CANADÁ

CACERES Carolina
CITES Scientific Authority
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
351 St. Joseph Blvd.
GATINEAU, QUEBEC K1A 0H3

T: + 1 (819) 953 14 29
F: + 1 (819) 994 36 84
E: carolina.caceres@ec.gc.ca

FARR Kenneth
Advisor
Science - Policy Linkages, Sciences Branch
Natural Resources Canada
Canadian Forest Service
580 Booth St.
OTTAWA, ONTARIO K1A 0E4
Canada / Canadá

T: + 1 (613) 947 90 07
F: + 1 (613) 947 90 90
E: kfarr@nrcan.gc.ca

CHILE / CHILI

BUSTAMANTE MÉNDEZ Rafael
Corporación Nacional Forestal
Ministerio de Agricultura
Avenida Bulnes 285, Depto. 401
SANTIAGO

T: + 56 (2) 390 04 40
F: + 56 (2) 696 13 81
E: rbustama@conaf.cl

ESPINOSA Rodrigo
Consejero
Mission permanente du Chili
auprès de l'Office des Nations Unies
58, rue de Moillebeau
CH-1211 GENEVE 19
Switzerland / Suiza / Suisse

T: + 41 (22) 919 88 00
F: + 41 (22) 734 52 97
E: rodrespin@hotmail.com

SAAVEDRA PÉREZ María Eugenia
Corporación Nacional Forestal
Ministerio de Agricultura
Avenida Bulnes 285, Depto. 401
SANTIAGO

T: + 56 (2) 390 04 40
F: + 56 (2) 696 13 81
E: msaavedr@conaf.cl

TRIVELLI JOLLY Miguel Angel
Autoridad Administrativa CITES
Servicio Agrícola y Ganadero
Avenida Bulnes No. 140
5o. Piso
SANTIAGO

E: miguel.trivelli@sag.gob.cl

CHINA / CHINE

TONG Yee Fun
 Department of Agriculture, Fisheries and Conservation
 Hong Kong Special Administrative Region
 6/F, Cheung Sha Wan Government Offices
 303 Cheung Sha Wan Road
 KOWLOON
 Hongkong

T: + 852 21 50 69 81
 F: + 852 23 77 44 13
 E: ptong@afcd.gov.hk

ZHAI Baoguo
 The Endangered Species Import and Export
 Management Office of the People's
 Republic of China
 State Forestry Administration
 18 Hepingli Dongjie
 BEIJING 100714

T: + 86 (10) 84 23 90 10
 F: + 86 (10) 64 29 95 15
 E: zhai_baoguo@hotmail.com

ZHOU Yafei
 The Endangered Species Import and Export
 Management Office of the People's
 Republic of China
 State Forestry Administration
 18 Hepingli Dongjie
 BEIJING 100714

T: + 86 (10) 84 23 90 07
 F: + 86 (10) 64 29 95 15
 E: zhouyf55@sina.com

ZHOU Zhihua
 Division of Convention Affairs
 The Endangered Species Import and Export
 Management Office of the People's Republic of China
 Hepingli East Street 18
 BEIJING 100714

T: + 86 (10) 84 23 90 14
 F: + 86 (10) 84 25 63 88
 E: zzh0@yahoo.com

COLOMBIA / COLOMBIE

MARÍN-CORBA César
 Instituto Amazónico de Investigaciones Científicas
 SINCHI
 Autoridad Científica CITES
 Calle 20 No. 5-44
 BOGOTÁ, D.C.

T: + 57 (1) 286 32 35; 283 67 55; 282 83 21
 F: + 57 (1) 286 24 18
 E: cmarin@sinchi.org.co

**CZECH REPUBLIC / REPÚBLICA CHECA /
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

HOUDKOVÁ Barbora
 Agency for Nature Conservation and Landscape
 Protection of the Czech Republic
 (Czech CITES Scientific Authority)
 Kalisnická 4-6
 CZ-130 23 PRAHA 3

T: + 420 (2) 83 06 92 50
 F: + 420 (2) 22 58 24 23
 E: barbora_houdkova@nature.cz

KURZ Adam
 Agency for Nature Conservation and Landscape
 Protection of the Czech Republic
 (Czech CITES Scientific Authority)
 Kalisnická 4-6
 130 23 PRAHA 3

T: + 420 (2) 83 06 93 14
 F: + 420 (2) 22 58 24 23
 E: adam_kurz@nature.cz

FRANCE / FRANCIA

GUILLAUME Sylvie
 Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
 Direction de la nature et des paysages
 Bureau des Echanges internationaux d'Espèces
 menacées
 20, Avenue de Ségur
 F-75302 PARIS 07 SP

T: + 33 (1) 42 19 19 03
 F: + 33 (1) 42 19 19 81
 E: sylvie.guillaume@ecologie.gouv.fr

JÉRÉMIE Joël
 Muséum National d'Histoire Naturelle
 Autorité scientifique CITES/France (Flore)
 Phanérogamie
 C.P. 39
 57, rue Cuvier
 75231 PARIS CEDEX 05

T: + 33 (1) 40 79 33 67
 F: + 33 (1) 40 79 56 67
 E: jeremie@mnhn.fr

GERMANY / ALEMANIA / ALLEMAGNE

SCHIPPMANN Uwe
 Bundesamt für Naturschutz
 Konstantinstraße 110
 53179 BONN

T: + 49 (228) 849 11 36
 F: + 49 (228) 849 11 19
 E: schippmu@bfn.de

SCHMITZ-KRETSCHMER Hajo
Bundesamt für Naturschutz
Konstantinstraße 110
53179 BONN

T: + 49 (228) 849 11 06
F: + 49 (228) 849 11 19
E: schmitzh@bfn.de

SPROTTE Irina
Bundesamt für Naturschutz
Konstantinstraße 110
53179 BONN

T: + 49 (228) 849 14 41
F: + 49 (228) 849 14 70
E: irina.sprotte@bfn.de

ITALY / ITALIA / ITALIE

PICCHIOTTI Camillo
Ministry of the Environment and Land Protection
CITES Scientific Authority
Via C. Colombo, 44
I-00147 ROMA

T: + 39 (06) 57 22 53 23
F: + 39 (06) 57 22 82 70
E: picchiotti.camillo@minambiente.it;
dpn-comcites@minambiente.it

PINARDI Monica
Permanent Mission of Italy to the International
Organizations in Geneva
10, chemin de l'Impératrice
1292 CHAMBESY
Genève
Switzerland / Suiza / Suisse

T: + 41 (0) 22 734 93 56
F: + 41 (0) 22 733 07 83
E: federico.ferrini@ties.itu.int

MALAYSIA / MALASIA / MALAISIE

ABDULLAH Mohd. Hinri
Sarawak Timber Industry Development Corporation
Wisma Sumber Alam
Petra Jaya
P.O. Box 194
93702 KUCHING

T: + 60 (82) 44 34 77
F: + 60 (82) 44 26 91; 44 26 91
E: hinria@pusaka.gov.my

AHMAD Che Jumat
Deputy Director of Strategic Planning
Malaysian Timber Industry Board
Level 13-17 Menara PGRM
No. 8 Jalan Pudu Ulu, Cheras
P.O Box 10887
50728 KUALA LUMPUR

T: + 60 (3) 92 82 22 35
F: + 60 (3) 92 85 14 77
E: jumat@mtib.gov.my

CHUA Lillian Swee Lian
Forest Research Institute Malaysia (FRIM)
Kepong
52109 KUALA LUMPUR

T: + 60 (3) 62 79 72 23
F: + 60 (3) 62 80 46 25
E: lilian@frim.gov.my

KALIANNAN Palasuberniam
Assistant Director
Crop Protection and Plant Quarantine Division
Dept of Agriculture, Jln Gallagher
Ministry of Agriculture and Agro-based Industry
504802 KUALA LUMPUR

T: + 60 (3) 26 97 71 76
F: + 60 (3) 26 97 71 89
E: pala@pqdoa.moa.my

OTHMAN Rahimi
Forestry Department Headquarters
Peninsular Malaysia
Jalan-Sultan Salahuddin
50660 KUALA LUMPUR

T: + 60 (3) 26 16 44 88
F: + 60 (3) 26 92 56 57
E: rahimi@forestry.gov.my

SANI Rosli
Ministry of Natural Resources and Environment
Forestry Development Division
17th Floor, Bangunan KUB.COM
No. 12, Jalan Yap Kwan Seng
50450 KUALA LUMPUR

T: + 60 (3) 21 71 17 14
F: + 60 (3) 21 71 17 20
E: roslisani@nre.gov.my

MEXICO / MÉXICO / MEXIQUE

BENÍTEZ DÍAZ Hesiquio
Director de Enlace y Asuntos Internacionales
Autoridad Científica CITES
CONABIO
Liga Periférico Insurgentes
Sur No. 4903 - 2do Piso
Col. Parques del Pedregal
MEXICO, D.F. 14010

T: + 52 (55) 55 28 91 25
F: + 52 (55) 55 28 91 85
E: hbenitez@xolo.conabio.gob.mx

DÁVILA ARANDA Patricia
Jefe de la División de Investigación y Posgrado
Facultad de Estudios Superiores de Iztacala
Universidad Nacional Autónoma de México
Av. de los Barrios No. 1
Los Reyes Iztacala
54090 TLANEPANTLA

T: + 52 (55) 56 23 12 19
F: + 52 (55) 56 23 12 25
E: pdavilaa@servidor.unam.mx

GARCÍA G. Claudia Yuriria
Tercer Secretario
Mision Permanente de Mexico ante los organismos
internacionales
16, avenue du Budé, 7ème étage
Case postale 433
1202 GENEVE
Switzerland / Suiza / Suisse

T: + 41 (0) 22 748 07 07
F: + 41 (0) 22 748 07 08
E: mission.mexico@ties.itu.int

GARCÍA NÚÑEZ Norma Eréndira
Jefe de Departamento de Acuerdos Globales
Dirección General de Vida Silvestre
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales
Autoridad Administrativa CITES
Av. Revolución No. 1425, Nivel 5
Col. Tlacopac, San Ángel, Del Álvaro Obregón
MEXICO 01040, D.F.

T: + 52 (55) 56 24 34 93
F: + 52 (55) 56 24 36 42
E: erendira.garcia@semarnat.gob.mx

MOSIG Paola
Autoridad Científica CITES
CONABIO
Liga Periférico Insurgentes Sur 4903
Col. Pasques del Pedregal
MEXICO, DF

T: + 52 (55) 55 28 91 25
F: + 52 (55) 55 28 91 85
E: pmosig@xolo.conabio.gob.mx

VÁZQUEZ Felipe Adrián
Subprocurador de Recursos Naturales
Procuraduría Federal de Protección al Ambiente
Camino Ajusco No. 200
Jardines de la Montaña
Tlalpán,
MEXICO, D.F. 14210

T: + 55 (2) 615 20 88
F: + 55 (2) 615 20 89
E: fvazquez@profepa.gob.mx

NAMIBIA / NAMIBIE

HAMUNYELA Eily
Principal Conservation Scientist
Directorate Scientific Services
Ministry of Environment and Tourism
Private Bag 13306
WINDHOEK

T: + 264 (61) 26 31 31
F: + 264 (61) 25 91 01
E: ehamunyela@africaonline.com.na

NGHIDINWA Christie
Ministry of Environment and Tourism
Directorate Scientific Services
Private Bag 13306
WINDHOEK

T: + 264 (61) 26 31 31
F: + 264 (61) 25 91 01
E: cn.met@mweb.com.na

NETHERLANDS / PAÍSES BAJOS / PAYS-BAS

DE KONING Jan
Nationaal Herbarium
CITES Scientific Authority
P.O. Box 9514
NL-2300 RA LEIDEN

T: + 31 (71) 541 22 94; 527 35 59
E: dekoning@hortus.leidenuniv.nl;
j.dekoning@hccnet.nl

SCHÜRMANN Chris
National Museum of Natural History
CITES Scientific Authority
Postbus 9517
NL-2300 RA LEIDEN

T: + 31 (71) 568 75 91
F: + 31 (71) 568 76 66
E: schurmann@nrm.nl

PERU / PERÚ / PÉROU

ACERO VILLANES Rosario
Directora de Conservacion de la Biodiversidad
Instituto Nacional de Recursos Naturales (INRENA)
Calle Diecisiete N° 355
San Isidro.
Apartado Postal 4452
LIMA 27

T: + 51 (1) 224 32 98; 225 98 09
F: + 51 (1) 224 32 18; 225 98 09
E: racero@inrena.gob.pe

REPUBLIC OF KOREA / REPÚBLICA DE COREA / RÉPUBLIQUE DE CORÉE

CHOI Joo Young
Korea Food and Drug Administration
Pharmaceutical Safety Division
5, Nokbun-dong, Eunpyung-Gu
SEOUL

T: + 82 (2) 380 18 24
F: + 82 (2) 359 69 65
E: tea948@kfda.go.kr

SLOVAKIA / ESLOVAQUIA / SLOVAQUIE

MATEJOVICOVÁ Lucia
Štátna ochrana prírody a krajiny SR
(State Nature Conservancy)
Vedecký orgán CITES
(CITES Scientific Authority)
Hanulova 5/d
SK-840 02 BRATISLAVA 42

T: + 421 (2) 65 41 19 60
F: + 421 (2) 65 41 19 60
E: matejovicova@sopsr.sk

VRANKOVÁ Zuzana
Štátna ochrana prírody SR
(State Nature Conservancy)
Vedecký orgán CITES
(CITES Scientific Authority)
Hanulova 5/d
SK-840 02 BRATISLAVA 42

T: + 421 (2) 65 41 19 60
F: + 421 (2) 65 41 19 60
E: vrankova@sopsr.sk

SOUTH AFRICA / SUDÁFRICA / AFRIQUE DU SUD

BOTHA Pieter
Deputy Director
Trade and Regulations
Department of Environmental Affairs and Tourism
Private Bag X447
PRETORIA 0001

T: + 27 (12) 310 35 75
F: + 27 (12) 320 70 26
E: pbotha@deat.gov.za

DONALDSON John
Director, Kirstenbosch Research Centre
South Africa National Biodiversity Institute
Private Bag X7
7735 CLAREMONT
Cape Town

T: + 27 (21) 799 86 72
F: + 27 (21) 762 58 34
E: donaldson@sanbi.org

THAILAND / TAILANDIA / THAÏLANDE

SUNGKASUBUAN Surakrai
Chief
International Trade of Plant
under Conservation Sub-division
Agriculture Department
Ministry of Agriculture and Cooperatives
BANGKOK

T: + 66 (2) 940 56 87
F: + 66 (2) 940 56 87
E: surakrai@doa.go.th

UNITED ARAB EMIRATES / EMIRATOS ÁRABES UNIDOS / EMIRATS ARABES UNIS

AHMED MOHAMED Elsayed
Animal Wealth Department
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O Box: 1509
DUBAI

T: + 971 (4) 202 66 08
F: + 971 (2) 295 74 75
E: citesunit.maf@uae.gov.ae

AL SHAMSI Muna
Animal Wealth Department
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O Box: 1509
DUBAI

T: + 971 (4) 202 66 29
F: + 971 (4) 294 50 80
E: mona_o.maf@uae.gov.ae

UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND / REINO UNIDO DE GRAN BRETAÑA E IRLANDA DEL NORTE / ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

GROVES Madeleine
CITES Implementation Officer
Conventions and Policy Section
Royal Botanic Gardens, Kew
RICHMOND
Surrey TW9 3AB

T: + 44 (208) 332 57 23
F: + 44 (208) 332 57 57
E: m.groves@kew.org

MCGOUGH Noel
Head, Conventions and Policy Section
Royal Botanic Gardens, Kew
RICHMOND SURREY TW9 3AB

T: + 44 (208) 332 57 22
F: + 44 (208) 332 57 57
E: N.McGough@kew.org

UNITED STATES OF AMERICA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA / ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

FORD Patricia
Division of Scientific Authority
US Fish and Wildlife Service
4401 N. Fairfax Drive
Room 750
ARLINGTON, VA 22203

T: + 1 (703) 358 17 08
F: + 1 (703) 358 22 76
E: patricia_L_ford@fws.gov

ST. JOHN Anne
Division of Management Authority
US Fish and Wildlife Service
4401 N. Fairfax Drive
Room 700
ARLINGTON, VA 22203

T: + 1 (103) 358 2095
F: + 1 (103) 358 22 98
E: anne_stjohn@fws.gov

ZAMBIA / ZAMBIE

CHANSA Wilbrod Kolala
Zambia Wildlife Authority
Private Bag 1
CHILANGA

T: + 260 (1) 27 83 65
F: + 260 (1) 27 83 65 / 27 82 44
E: zawaorg@zamnet.zm;
chansaw@zawa.org.zm

CHISANGANO Francesca
Zambia Wildlife Authority
Private Bag 1
CHILANGA

T: + 260 (1) 27 85 24; 27 82 31
F: + 260 (1) 27 82 44 / 27 83 65
E: zawaorg@zamnet.zm
chisanganofrances@lycos.com

ZIMBABWE

CHIMUTI Tapera
Parks and Wildlife Management Authority
P.O. Box CY 140
Causeway
HARARE

T: + 263 (4) 79 27 86; 79 27 89
F: + 263 (4) 79 05 67; 72 60 89
E: natparks@africaonline.co.zw;
citescom@mweb.co.zw

***Observer, CITES Animals Committee/Observador, Comité de Fauna de la CITES/
Observateur, Comité pour les animaux de la CITES***

ALTHAUS Thomas
Federal Veterinary Office
Schwarzenburgstrasse 155
CH-3097 LIEBEFELD
Switzerland / Suiza / Suisse

T: + 41 (31) 323 85 08
F: + 41 (31) 323 85 22
E: thomas.althaus@bvet.admin.ch

Observer, UNEP/Observador, PNUMA/Observateur, PNUE

***UNEP WORLD CONSERVATION MONITORING
CENTRE***

GILLETT Harriet
UNEP-WCMC
219 Huntingdon Road
CAMBRIDGE CB3 0DL
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland /
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte /
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

T: + 44 (1223) 27 73 14
F: + 44 (1223) 27 71 36
E: harriet.gillett@unep-wcmc.org

***Observer, Intergovernmental Organization/Observador, Organización intergubernamental/
Observateur, Organisation intergouvernementale***

EUROPEAN COMMISSION

OHM Doerthe
EUROPEAN COMMISSION
DG Environment
BRUXELLES
Belgium / Bélgica / Belgique

*T: + 32 (2) 296 36 92
F: + 32 (2) 296 95 58
E: doerthe.ohm@cec.eu.int*

IUCN - THE WORLD CONSERVATION UNION

STRAHM Wendy
IUCN - THE WORLD CONSERVATION UNION
Plants Officer, Species Programme
Rue Mauverney, 28
CH-1196 GLAND
Switzerland / Suiza / Suisse

*T: + 41 (22) 999 01 57
F: + 41 (22) 999 00 15
E: was@iucn.org*

Observer, International NGO/Observador, ONG internacional/Observateur, ONG internationale

FAUNA AND FLORA INTERNATIONAL

DICKSON Barney
FAUNA AND FLORA INTERNATIONAL
Great Eastern House
Tenison Road
CAMBRIDGE CB1 2TT
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland /
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte /
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*T: + 44 (1223) 57 10 00
F: + 44 (1223) 46 14 81
E: barney.dickson@fauna-flora.org*

IWMC-WORLD CONSERVATION TRUST

BERNEY Jaques
IWMC-WORLD CONSERVATION TRUST
3, passage de Montriond
CH-1006 LAUSANNE
Switzerland / Suiza / Suisse

*T: + 41 (21) 616 50 00
F: + 41 (21) 616 50 00
E: iwmch@attglobal.net*

TRAFFIC

NEWTON David
TRAFFIC East/Southern Africa - South Africa
c/o Endangered Wildlife Trust,
Private Bag x11 Parkview 2122
JOHANNESBURG
South Africa / Sudáfrica / Afrique du Sud

*T: + 27 (11) 486 11 02
F: + 27 (11) 486 15 06
E: david.newton@ewt.org.za*

ZAIN Sabri
TRAFFIC International
219a Huntingdon Road
CAMBRIDGE, CB3 0DL
Cambridgeshire
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland /
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte /
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*T: + 44 (1223) 27 74 27
F: + 44 (1223) 27 72 37
E: sabri.zain@traffint.org*

WWF

O'BRIEN Cliona
WWF International
Panda House
Weyside Park, Catteshall Lane
GODALMING
Surrey GU7 1XR
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland /
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte /
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*T: + 44 (1483) 41 25 61
F: + 44 (1483) 86 15 96
E: cobrien@wwf.org.uk*

Observer, National NGO/Observador, ONG nacional/Observateur, ONG nationale

**ASSOCIATION OF MIDWESTERN STATE FISH
AND WILDLIFE AGENCIES**

CALDWELL Carolyn
ASSOCIATION OF MIDWESTERN STATE FISH
AND WILDLIFE AGENCIES
Division of Wildlife
Ohio Department of Natural Resources
2045 Morse Road Building G
COLUMBUS, OH 43229-6693
United States of America / Estados Unidos de América
/ Etats-Unis d'Amérique

T: + 1 (614) 265 63 29
F: + 1 (614) 262 11 43
E: carolyn.caldwell@dnr.state.oh.us

COMURNAT

CIAMBELLI Marco
COMURNAT
7 ter, Avenue de Saint Mandé
F-75012 PARIS
France / Francia

T: + 33 (1) 43 41 13 19
F: + 33 (1) 43 41 16 34
E: comurnat@wanadoo.fr

INDENA S.P.A

IGUERA Renato
INDENA S.P.A
Botanical Quality Control
Via Don Minzoni 6,
20090 SETTALA
Milano
Italy / Italia / Italie

T: + 39 (02) 95 41 35 79
F: + 39 (02) 95 41 36 75
E: renato.iguera@indena.com

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF FISH
AND WILDLIFE AGENCIES**

MACLAUHLAN Donald
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF FISH
AND WILDLIFE AGENCIES
International Resource Director
444 North Capitol Street, NW
Suite 725
WASHINGTON, DC 20001
United States of America / Estados Unidos de América
/ Etats-Unis d'Amérique

T: + 1 (202) 624 78 90
F: + 1 (202) 624 78 91
E: donmac@iafwa.org

NATRACEUTICAL, S.A.

TORRIJOS Eva
NATRACEUTICAL, S.A.
Autovía A-3, Salida 343 (Camí de Torrent s/n)
46930 QUART DE POBLET
Valencia
Spain / España / Espagne

T: + 34 (96) 192 08 51
F: + 34 (96) 192 04 45
E: eva.torrijos@natra.es;
beatriz.manas@natra.es

Conference staff/Personal de Conferencia/Personnel de Conférence

CITES Secretariat/Secretaría CITES/Secrétariat CITES

Maison internationale de l'environnement
Chemin des Anémones
CH-1219 CHATELAINE-Genève
Switzerland W:

T + 41 (22) 917 81 39/40
F: + 41 (22) 797 34 17
E: cites@unep.ch
<http://www.cites.org>

CAMPOS Maritza de

T: + 41 (22) 917 81 25
E: maritza.campos@unep.ch

DE MEULENAER Tom

T: + 41 (22) 917 81 31
E: tom.de-meulenaer@unep.ch

MORGAN David

T: + 41 (22) 917 81 23
E: david.morgan@unep.ch

SOSA SCHMIDT Milena

T: + 41 (22) 917 84 34
E: milena.schmidt@unep.ch

UNGER Pascale

T: + 41 (22) 9178254
E: pascale.unger@unep.ch

VÁSQUEZ Juan Carlos

T: + 41 (22) 9178156
E: juan.vasquez@unep.ch

WIJNSTEKERS Willem

T: + 41 (22) 917 81 49
E: willem.wijnstekers@unep.ch

YEATER Marceil

T: + 41 (22) 9178464
E: marceil.yeater@unep.ch

ZENTILLI Victoria

T: + 41 (22) 917 81 22
E: victoria.zentilli@unep.ch

BYRNES Wendy

Interpreter
Congresos GESTAC
Palacio de Congresos - Local 6
Pº del Violón s/n
E-18006 GRANADA
Spain / España / Espagne

T: + 34 (958) 13 29 49
F: + 34 (958) 13 44 80
E: gestac@teleline.es

LÓPEZ BUTTY Gaële

Interpreter
Congresos GESTAC
Palacio de Exposiciones y Congresos
Local nº 6
Paseo del Violón s/n
18006 GRANADA
Spain / España / Espagne

T: + 34 (95) 813 29 49
F: + 34 (95) 818 33 39
E: gestac@teleline.es

PAMIES BERTRAN Antonio

Interpreter
Congresos GESTAC
Palacio de Congresos - Local 6
Pº del Violón s/n
E-18006 GRANADA
Spain / España / Espagne

T: + 34 (958) 13 29 49
F: + 34 (958) 18 33 39
E: gestac@teleline.es

RHOADS LYON Deborah

Interpreter
Congresos GESTAC
Palacio de Congresos - Local 6
Pº del Violón s/n
E-18006 GRANADA
Spain / España / Espagne

T: + 34 (958) 13 44 80
F: + 34 (958) 18 33 39
E: gestac@teleline.es

IISD-EARTH NEGOTIATIONS BULLETIN

AGUILAR Soledad
IISD-EARTH NEGOTIATIONS BULLETIN
9, chemin de Balexert
1219 CHATELAINE
Switzerland / Suiza / Suisse

T: + 41 (22) 917 84 91
F: + 41 (22) 917 80 54
E: soledad@iisd.org

ALVARENGA Karen
IISD-EARTH NEGOTIATIONS BULLETIN
9, chemin de Balexert
1207 GENEVE
Switzerland / Suiza / Suisse

F: + 41 (22) 917 90 54
E: karen@iisd.org

CHERNY Xenya
IISD-EARTH NEGOTIATIONS BULLETIN
9, chemin de Balexert
1219 CHATELAINE
Switzerland / Suiza / Suisse

T: + 41 (22) 917 84 91
F: + 41 (22) 917 80 54
E: xenya@iisd.org

SCHULMAN Mark
IISD-EARTH NEGOTIATIONS BULLETIN
9 ch de Balexert
1207 GENÈVE
Switzerland / Suiza / Suisse

T: + 41 (22) 917 84 91
F: + 41 (22) 917 90 54
E: mark@iisd.org